

N° 4

OCTOBRE 1918

1^{re} Année.

La Revue Fédéraliste



1 fr.
le numéro

10 fr.
la série de douze numéros

LA REVUE FÉDÉRALISTE

53, Rue Auguste Comte, Lyon

FONDATEUR :

PAUL MICHEL,

DIRECTEUR :

LOUIS PITTION-ROSSILLON

ADMINISTRATEUR :

HENRY SIMON

SUPPLÉANT :

HENRI MANCARDI

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL : BERNARD, 35, Quai de l'Hôpital

LYON

1 Fr. le N°. — En abonnement : 10 Fr. la série de douze N°.

Les manuscrits, publiés ou non, ne sont pas rendus.

Les manuscrits et la publicité insérés n'engagent en rien le périodique.

SOMMAIRE

L'Etatisme, par Georges Deherme.

Petite pluie abat grand vent, par Edouard Perrin.

Vers un Féminisme Nationaliste, Organique et Cordial,
par Henri Mancardi.

Poèmes, par Paul Michel, Louis Pittion-Rossillon,
Fleury Vindry, Alphonse Mortier.

CHRONIQUE

A travers les Pays de France, par divers correspondants.

A travers les Œuvres Nouvelles, par Jean Tenant.

A travers les Revues.

A travers les Journaux.

La Revue Fédéraliste

N° 4

OCTOBRE 1918

1^{re} Année

L'Etatisme

Monsieur Georges Deherme a bien voulu m'envoyer pour notre Revue Fédéraliste les pages qu'on va lire. Qu'il veuille trouver ici tous nos remerciements pour l'effective sympathie qu'il nous témoigne ainsi. Notre jeune effort est bien voisin de celui qu'il poursuit avec une ardente lucidité depuis plus de vingt ans, et qu'il me définissait encore dans sa dernière lettre : « la reconstitution de la Société française. » Monsieur Georges Deherme, qui date comme nous de la Révolution individualiste et centralisatrice les maux cruels dont nous souffrons, pense aussi, comme nous, que le fédéralisme régionaliste aussi bien que corporatif, sous un « pouvoir central » organique, en est une des conditions. Formé à la discipline positiviste, il est de ceux qui ne désespèrent pas de l'intelligence française. Patriotes et réalistes, nous saluons ici son œuvre civique probe et loyale, désintéressée de tout ce qui n'est pas national, l'œuvre d'ordre, parmi l'anarchie envahissante et triomphante des vingt-cinq dernières années, des positivistes groupés autour de lui, autour de la doctrine vivante d'Auguste Comte. (1).

(1) Tel Monsieur J. Dessaint, dont nous recommandons à nos lecteurs le livre sur : *Les Enseignements de la Guerre* — Avant tout, un Pouvoir Central ! (Librairie Académique Perrin & C^{ie}, 35, quai des Grands-Augustins, Paris, 1916).

Disciple fidèle et intelligent du Maître, le fondateur de l'Université Populaire du faubourg Saint-Antoine, le directeur de la Coopération des Idées aura sa place parmi les artisans de la renaissance française, « intellectuelle et morale » et politique. — Nous n'avions pas oublié, pas plus sans doute que ceux de nos lecteurs qui en eurent connaissance, son appel aux civils de 1916. Il voulait être le point de départ d'une action pratique, dont l'insuffisance des moyens matériels empêcha la réalisation. Depuis, Monsieur Georges Deherme n'est pas resté inactif; il est de ceux qui n'ont pas besoin de la réussite immédiate pour persévérer. Les pages inédites qui suivent sont extraites d'un ouvrage dont nous attendons avec intérêt la publication. Nous croyons que celle-ci ne sera pas isolée. Et nous y verrons le prélude d'une nouvelle manifestation de l'activité civique de Monsieur Georges Deherme, — qui honore et sert la France. — HENRI MANCARDI.

Depuis la Révolution, il a été fabriqué 250.000 lois, décrets et ordonnances. On en doit 10.500 au Premier Empire, 35.000 à la Restauration, 37.000 à Louis-Philippe, 12.400 à l'éphémère République Deuxième, 45.500 au Second Empire, enfin 100.000 à la Troisième République.

Cette surabondance de lois, l'accroissement monstrueux du budget tiennent au système même. Pour gagner des électeurs, il faut toujours satisfaire des intérêts personnels immédiats au détriment des intérêts sociaux plus lointains. On centralise donc, on tend à absorber tous les services sociaux pour créer des places. Comme dans la Grèce démagogique, on s'en prend aux possessions, — ce qui ne veut pas dire à l'argent qui n'est que l'argent. Le type le plus repré-

sentatif de cette sorte de démagogue est M. Caillaux, qui était évidemment au service payé de la ploutocratie. C'est le chemin détourné qui mène au communisme, indiqué par Montesquieu comme condition essentielle de la démocratie élective.

« L'élément coutumier, dit Monsieur J. Coquille, « est entièrement effacé de la législation française, « qui reste impérative, autocratique. La loi est alors « la volonté du législateur... Nos vieilles coutumes « étaient dans le cœur du peuple... Les lois écrites « sur le papier ne sont écrites que là. Il s'agit moins « de reformer les lois d'une société chrétienne que de « les conserver. Le temps comble les lacunes, jette « dans l'oubli ce qui doit périr et développe ce qui « est destiné à vivre. Les mœurs et l'esprit public, « qui ne sont jamais suppléés par la loi, suppléent « à la loi. »

Aussi, moins il peut pour l'ordre, plus l'Etat veut être tout. Et il le devient, en effet, là où il n'y a plus rien. Sa furie destructive n'a pas d'autre cause.

A la vie sociale spontanée, libre, se substitue peu à peu un mécanisme légal qui fonctionne mal, se détraque, favorise, avec l'irresponsabilité des gouvernants, l'inertie et la fraude, d'autant qu'il se complique davantage.

« La société tombe par degrés dans la maladie qui « est celle de toutes les époques de décadence, dit « Leverdays, signalée depuis de longs siècles par « Tacite, dans la pléthore légale. La société devient « malade de la surabondance des lois. Il y en a tant « et de tant d'espèces et dictées par tant de circons- « tances qu'elles en arrivent à constituer un arsenal

« pour l'arbitraire, où il puise à sa fantaisie... Et qui
« les connaîtra vos lois? Tout ce qu'on voudra pourra
« exciper d'un considérant et précédent légal. La
« légalité se nie elle-même. »

Les légistes sont les pères des protestants et des jacobins, c'est-à-dire des anarchistes. Déjà, au XII^e siècle, saint Bernard, dans une lettre au pape Eugène III et, plus tard, Roger Bacon dénoncent les *cavillations* des légistes. Mais leur réelle influence ne date que du XV^e siècle.

« Plus on écrit, a dit Joseph de Maistre, et plus
« l'institution est faible : la raison en est claire. Les
« lois ne sont que des déclarations de droits, et les
« droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués,
« en sorte que la multiplicité des lois constitutionnel-
« les écrites ne prouve que la multiplicité des chocs
« et le danger d'une destruction. Voilà pourquoi l'ins-
« titution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut
« celle de Lacédémone, où l'on n'écrivait rien. »

De Bonald avait bien montré l'absurdité de cet étatis-
tisme forcené :

« Si jamais il prenait envie à des législateurs de
« déterminer avec précision le pouvoir et le devoir
« des pères et des enfants, des maris et des femmes,
« des maîtres et des serviteurs, la société de famille
« serait impossible. On a beau faire, il faut, dans un
« Etat comme dans une famille, un pouvoir discrétion-
« naire, ou bientôt la société tout entière, chefs et
« subalternes, ne sera qu'un troupeau d'automates. »

Automates, nous le sommes devenus depuis, sans
savoir ce que nous faisons et pourquoi nous le fai-
sons. La loi est intervenue même dans la forte consti-

tution de la famille, et, comme l'avait prévu de
Bonald, pour la désorganiser. Et les femmes qui en
souffrent le plus parviennent à se convaincre que leur
malheur, la servitude économique, la prostitution plus
ou moins déguisée, sont une émancipation glorieuse.

Dans cette superstition stupide que la loi peut tout,
on ne se préoccupe même plus de l'exécution.

La séparation du législatif et de l'exécutif est d'ail-
leurs ce qu'il y a de plus extravagant dans notre
conduite politique où sont confondus temporel et spi-
rituel. Essayons d'imaginer deux hommes, dont l'un
assumerait de décider les mouvements que l'autre de-
vrait exécuter. Evidemment, le premier n'aurait à tenir
compte d'aucune condition physique, et il déciderait
les acrobaties les plus périlleuses. L'exécutant ne
pourrait pourtant pas faire ce qui lui est impossible,
mais, après s'être cassé bras et jambes, impuissant
dorénavant à faire les mouvements les plus simples
qui sont indispensables pour l'entretien de la vie, il
se laisserait mourir.

Tenu par des puissances morales, on invite le peu-
ple à faire connaître ses volontés. Et il n'en a pas, ou
plutôt il les ignore. Il ne connaît que ses désirs immé-
diats, il ne manifeste que ses instincts bruts.

Rien de plus monstrueusement insensé que cette
formule d'un métaphysicien juriste, Emile Accolas :
« Chacun son pape, chacun son empereur ! », mais
c'est bien celle de la souveraineté du peuple.

Etre vraiment pape ou empereur, à l'exclusion l'un
de l'autre et dans certaines limites, n'est donné
qu'aux plus grands parmi les hommes. Eussent-ils eu
plus que du génie, dès qu'un pape a voulu être empe-
reur ou qu'un empereur a prétendu être pape, ils ont

toujours trahi l'un pour l'autre. Autant revenir à l'antique théocratie, qui écrasait la personnalité, mais qui sauvagardait la socialité.

Pape et empereur à la fois, mais d'un jour, l'électeur ne peut que consacrer le gâchis qui favorise l'exploitation et la tyrannie jacobines.

« Le principe de l'élection appliquée à tout, dit Paul Bourget, est antiphysique. Il aboutit à la mise au pillage du pays par chaque génération qui, se considérant non plus comme usufruitière mais comme propriétaire, pratique le *jus utendi et abutendi*, sans remords et sans intelligence. Hélas ! où le suffrage universel, cet organe par excellence de l'élection appliquée à tout, prendrait-il de l'intelligence ? La vieille alchimie, a dit l'anglais Lecky, n'a jamais eu rien de plus irrationnel que l'idée de transmuier l'ignorance de plus en plus profonde du corps électoral dans une aptitude de plus en plus haute du corps représentatif. »

Et ainsi le peuple souverain oscille entre une inertie morale qui va jusqu'à la torpeur de la brute en digestion et une agitation d'autant plus fébrile qu'elle est sans base et sans but. Il vote, mais il ne sait plus vouloir. L'opinion publique égarée se laisse mener par tous les charlatans qui l'étourdissent et reste indifférente devant les pires méfaits ou les plus belles œuvres.

L'argent est une force qui doit être contenue, le nombre est une force qui a besoin d'être éclairée. Contrairement à l'argent, ce n'est jamais spontanément que le nombre est égoïste, immoral, antisocial et même indiscipliné.

« Quiconque a vu les foules dans un péril qui les menace ou les émeut, fait remarquer Monsieur Paul Lacombe, (pourvu que ce péril soit clair et pas trop urgent) : inondation, incendie, etc.... a observé qu'elles cherchent d'instinct un individu qui les guide, les commande, elles aspirent à la subordination, et c'est un instinct fort raisonnable, car sans cette subordination il n'y a pas d'action concertée. »

Dans la vie privée, avec la famille désorganisée, la coquette, la comédienne et la courtisane ont pris l'influence qu'avait la femme du foyer, la mère. De même, dans la vie publique, avec la société décérébrée, sans doctrine, la presse prostituée a pris la place des véritables chefs spirituels.

Toute force tend à agir. Il n'y a pas à détruire celle du nombre, non plus que celle de l'argent, il n'y a qu'à les ramener à l'ordre.

Ce n'est pas par le suffrage et dans une chimérique souveraineté politique que le nombre doit intervenir : c'est, dit Comte, « en assurant au moindre citoyen une influence sociale, non pas impérative, mais consultative, toujours proportionnée à son zèle et à son mérite. » Ce n'est pas tous les quatre ans, aux jours d'élection, que le nombre doit exprimer ses préférences et ses volontés : c'est à tout moment et en toutes choses, par l'action et la réaction de ses idées, de ses sentiments et de sa conduite habituelle, par l'approbation et la réprobation, le mépris ou l'admiration, voire le boycottage ou le triomphe.

Par là, comme l'a montré A. Comte, le prolétariat a une aptitude naturelle à devenir l'auxiliaire indispensable du pouvoir moral pour son triple office social d'appréciation, de conseil et même de préparation. La

puissance du nombre sera d'autant plus grande, plus efficace, plus difficile à détourner de ses voies qu'un ensemble de croyances fixes unifiera les âmes et ralliera les cœurs. L'esprit public doit être le grand régulateur.

Georges DEHERME.

Petite pluie abat grand vent

L'ascension au Mont-Pilat, par la vallée du Dorlay et le hameau des Scies, est à la fois la plus riante et la plus pittoresque qui se puisse souhaiter. On suit, à partir de Saint-Paul-en-Jarez, lorsqu'on choisit le vieux chemin d'en-bas, la rivière ombreuse et chantante toute peuplée de truites multicolores. Puis, à partir de La Terrasse, le vallon devient une gorge aux parois boisées, à l'aspect presque alpestre. Les grands arbres se font plus nombreux au-dessus de l'eau claire et au bord des chemins; des scieries mettent leur note blanche et leur chanson stridente dans la campagne paisible; des bois noirs se profilent au loin, barrant l'horizon très haut dans le ciel. Enfin, dans la fraîcheur des branches et des fougères, étagée capricieusement sur des gradins de roches escarpées, apparaît la bourgade archaïque de Doizieu, avec son donjon carré à créneaux percé de meurtrières pour le tir de l'arc, dernier vestige de l'héritage féodal des Mitte de Chevrières, des La Vieuille et des Mondragon.

Pays plein de souvenirs, passé plein de légendes : tout est réuni là pour retenir le passant, pour inspirer le poète et pour intéresser l'historien. Maintes légendes y ont déjà été recueillies, maints vestiges du passé y ont été explorés par les chercheurs. Il y reste encore à découvrir et à conter bien des choses d'autrefois. Nous avons découvert l'une d'elles et nous allons la conter.

À la veille de la Terreur, la vie civile était déjà fort active et fort agitée dans la paroisse de Doizieu-

Les Farnanches et Saint-Just, ainsi qu'était désignée la réunion des trois hameaux groupés dans une même municipalité. Deux partis semblaient s'y partager les esprits, celui du maire Jean Rivory uni au procureur-syndic Antoine Chaumienne, — parti de notables et de gens rassis, — et celui de la garde nationale ayant à sa tête l'aubergiste Claude Ollaignier, adjudant de cette modeste mais turbulente milice. Chacun se croyait, à cette époque, appelé à jouer un rôle providentiel pour le salut de la République et, du plus petit théâtre au plus grand, ce n'étaient chaque jour que parades révolutionnaires et grandiloquentes harangues. Il en était ainsi sur la petite scène de Doizieu, si cachée, si ignorée cependant, si fermée aux bruits du dehors et si inaccessible aux passions publiques. Et, comme ailleurs, l'échauffement des esprits devait amener, toutes proportions gardées, des convulsions locales violentes pouvant tourner au tragique.

C'est ce qui arriva le 7 juin 1792, jour de la Fête-Dieu, au bourg de Doizieu, où l'émeute gronda un instant. Mais en cet heureux pays, asile, semble-t-il, de la véritable paix des champs, le plus pacifique des proverbes trouva ce jour-là sa réalisation, et le seul titre qui convienne à l'histoire que nous contons est certainement celui que nous lui avons donné.

Le 1^{er} juin 1792 la porte de l'église paroissiale de Doizieu avait été fracturée, et les vases sacrés avaient disparu. La nouvelle s'en était aussitôt répandue dans les campagnes voisines et y avait causé une émotion bien compréhensible chez des populations attachées au culte malgré les persécutions commençantes, — peut-être même en raison de celles-ci. Des recherches avaient eu lieu un peu partout, sur les chemins et

dans les bois épais de la montagne. Elles furent bientôt couronnées de succès. Le 3 juin, un malfaiteur fut arrêté sur l'autre versant du Pilat, dans la paroisse de Colombier, comme étant l'auteur du vol sacrilège de Doizieu.

La garde nationale de ce village, avertie par celle de Colombier, partit aussitôt pour rechercher celui qu'on considérait comme le coupable et elle le ramena triomphalement avec elle, toute fière d'avoir accompli le premier exploit de sa carrière.

L'adjudant Ollaignier, qui commandait le détachement, fit conduire tout d'abord le prisonnier dans son cabaret où, comme de juste, l'on but sans doute copieusement à la punition du coupable et au triomphe de la République. Puis il enferma le bandit dans la prison communale, située dans la tour, ferma soigneusement la porte et emporta la clef.

Le lendemain, à l'aurore, on s'aperçut que le prisonnier avait réussi à s'échapper dans la nuit !

La confusion de l'adjudant fut extrême. Il avait assumé la surveillance du fugitif; il était chef de la garde nationale du bourg chef de parti aussi. Il se voyait en butte à toutes les suspensions et à tous les reproches. Pour n'être pas accusé, il se fit immédiatement accusateur. Il parcourut sans retard le village, frappant aux portes, réveillant les gardes nationaux et accusant à grands cris la municipalité d'avoir facilité une évasion qui, sans doute, n'était due qu'à sa négligence.

— Il faut faire un exemple, proclamait-il; le maire et ses officiers municipaux doivent être punis de leur connivence; il faut que dimanche prochain ils soient pendus à la lanterne ! Je me charge de fournir les

matériaux nécessaires et je serai moi-même l'exécuteur du jugement...

Et pendant trois jours il alla ainsi de porte en porte, cherchant à associer à sa rancune le plus de partisans possible.

Le dimanche 7 juin, tous les habitants de la paroisse affluaient au chef-lieu pour assister à la célébration de la Fête-Dieu. De quelque côté que la vue se portât, on voyait, dans les sentiers descendant des bois et des pâturages, des groupes clairs cheminer entre les haies, sous l'ombrage des noyers, des châtaigniers ou des hêtres aux feuilles luisantes.

Cependant la procession traditionnelle, fête du printemps et réjouissance des yeux, ne put se dérouler hors de l'église ce jour-là, une pluie malencontreuse s'étant opposée à sa sortie. Le village regorgeait donc de villageois, assemblés dans les auberges ou réfugiés chez les particuliers, et cette affluence servit à souhai- ter les projets de l'adjutant Ollaignier.

Celui-ci, profitant d'une accalmie de la pluie, convia à grands cris le peuple à se réunir sur la place, et tous ceux qu'il avait déjà pressentis se trouvèrent en un clin d'œil groupés au devant de la superbe croix du seizième siècle, ornée de fleurons et de feuillages, qui s'élevait encore au milieu du village, à l'orgueil bien légitime des habitants de ce lieu intéressant à tant de titres.

Ollaignier mit alors le sabre à la main et il monta, comme pour accomplir un patriotique sacrifice, sur le piédestal de la croix; puis il se mit à haranguer la foule. Ses sentiments de haine et de patriotisme mélangés se traduisirent violemment, en des termes qu'on imagine facilement lorsqu'on connaît les périodes am-

poulées de l'époque et lorsqu'on songe au langage plutôt fruste que l'orateur devait avoir. Il donna libre carrière à ses flatteries démagogiques et il fit tout son possible pour entraîner la foule à le suivre jusqu'à la Maison Commune afin d'y faire justice sommaire de la municipalité à ce moment réunie.

Il réussit ainsi à obtenir le concours d'un certain nombre de personnes. La tour, où se trouvait la chambre commune, fut bientôt entourée d'une foule compacte, bruyante et menaçante. Mais les amis de la municipalité, avertis de leur côté, s'approchèrent au même moment pour protéger celle-ci. Des femmes surtout, les épouses sans doute des officiers municipaux menacés, se rangèrent devant la porte pour faire de leurs corps un rempart.

Ollaignier, par des cris et des injures, invita la municipalité à sortir et, comme pour tenter d'enfoncer la porte, il repoussa avec violence, aidé de ses acolytes, les citoyennes qui gênaient son action. Aux cris poussés par celles-ci, le maire et ses officiers se présentèrent sur le seuil pour faire face aux agresseurs. Mais ils furent menacés, frappés, enveloppés. Ollaignier en fureur menait lui-même l'attaque et, de la pointe de son sabre nu, il menaçait la poitrine du conseiller Joseph Fara.

On n'entendait plus que cris et vociférations. Le temps s'assombrissait de minute en minute cependant; de gros nuages semblaient descendre avec une rapidité menaçante sur le manteau forestier du Pilat; le tonnerre grondait dans les gorges et bientôt sa voix puissante dominait le pitoyable tumulte humain montant du fond de la vallée en émoi. Les éléments se mêlaient à point nommé de la petite querelle d'en-bas. Grâce

à eux, le sang ne coula point ce jour-là dans l'antique village.

L'une de ces pluies subites et serrées, comme il ne s'en produit qu'entre les montagnes rapprochées où se choquent d'énormes et lourds nuages, se mit à tomber à ce moment sur la foule surexcitée. Ce fut un sauve-qui-peut général : on oublia instantanément ses griefs et ses fureurs pour ne songer qu'à s'abriter contre l'averse. En un instant la place fut vide et l'adjudant Ollaigrier se vit bientôt, seul et trempé, son sabre toujours à la main, sur le seuil désert de la vieille tour dont la porte avait été refermée sur lui sans égard pour sa qualité.

Il se retira enfin de son côté, accablé par le désespoir et trempé par l'eau du ciel qui ne lui avait pas permis ce jour-là de sauver à Doizieu la République menacée.

Qu'advint-il à la suite de cette journée? Nul ne le sait plus. La municipalité saisit bien d'une plainte les autorités judiciaires du canton. Mais celles-ci avaient d'autres chiens à fouetter. La poursuite des prêtres réfractaires Benoit de Bertaut, curé de la paroisse, et Pierre Sabot, prébendier de l'annexe de Saint-Just, tous deux en guerre avec le vicaire jureur Rivory, les occupait suffisamment pour qu'elles négligeassent toutes autres choses. Et puis enfin l'averse providentielle, en abattant le vent d'émeute qui soufflait ce jour-là, n'avait-elle pas fait la seule justice qui convint aux paysans, plus simples que méchants, des paisibles versants de notre beau Pilat?

Edouard PERRIN.

Vers un féminisme nationaliste, organique et cordial

Essai d'entente française (1)

Sans finasser, je suis férue de mon pays et je demande à mes amis un parti-pris également obtus...

Aurel (« Pour la Maison — Dans la Nation »,
La Semaine d'Amour, page 285.)

Je tiens ma promesse de revenir ici sur le grand problème de demain abordé par Madame Aurel dans le dernier numéro de *La Revue Fédéraliste*, sous ce titre : *La République du Couple*.

Je le ferai avec la sympathie la plus sincère. Le temps est passé où, dans une correspondance d'avant-guerre dont il me souvient encore, j'affirmais avec intransigeance à Mlle V..., mon antiféminisme. La faute en était à l'intransigeance même de certain féminisme; j'ai découvert, depuis, qu'il en était un autre, sage et émouvant, qui préoccupe incontestablement la Française d'aujourd'hui (de récentes conversations m'en persuadaient encore), dont la généreuse mesure est en accord avec les vraies vertus de la race, qui veut être, dans l'ordre, source de mieux social. — Nous verrons que tel est bien le féminisme de Madame Aurel.

(1) L'expression : « essai d'entente », est de Madame Aurel, en sous titre du *Couple*. Il me plaît de l'employer ici.

Avant toute discussion, tout essai d'entente, je tiens à m'associer à sa louange ardente et raisonnable des femmes françaises du temps de la Guerre. De l'infirmière à la tourneuse d'obus, de celle qui a sauvé le commerce du mari absent à celle qui tient, à la tête d'une usine de guerre, la place d'un ingénieur civil, sans oublier les admirables terriennes, les paysannes dont le rude labeur aux champs nous a sauvés, toutes auront été, comme je l'écrivais en 1916, les dignes mères, épouses ou filles des « poilus ». Salies avant la Guerre par des romanciers trop notoires ou des auteurs dramatiques dont le « réalisme » mentait, « bélires de lettres, ... pauvres agents de l'éternelle traite des blanches », comme les qualifie vigoureusement et justement Madame Aurel, méprisées et méconnues par les Ernest Charles, elles auront eu leur revanche. En dépit de quelques défaillantes, elles seront élevées, elles auront réentendu la voix profonde et salvatrice de la race.

Associées à l'homme dans l'effort de délivrance nationale, collaboratrices de guerre de la grande œuvre française, quel sera leur demain dans la paix victorieuse ?

Madame Aurel nous a dit ses espoirs et leurs raisons. Nous avons les nôtres. Tentons l'accord.

Le problème solidement posé, avec la même franchise que Madame Aurel, c'est après avoir noté d'abord nos divergences apparentes que librement nous chercherons l'entente en ce temps rude et grave. Oserons-nous dire, ainsi que Gasquet qui a parlé des *Bienfaits de la Guerre*, comme Madame Aurel en 1913, à propos de Jeanne d'Arc, dont le « danger » de l'« heure » « fit » la « voix solennelle, agissante » :

« Il faut donc fêter le péril visible s'il nous force à entendre la voix qui offre le salut » ? (2).

Et d'abord cette communion initiale est le plus harmonieux des présages. C'est du point de vue même de Madame Aurel que nous envisageons la question féministe. Disons d'un mot, clair et pur, que ce point de vue est celui du salut de la race et de la Patrie. Le féminisme de Madame Aurel n'est que la résultante de son ardent amour national. Elle parle, elle revendique, non pas au nom de la logique démocratique qui ne devrait pas refuser à la femme ce qui a été accordé à l'homme, pas davantage au nom de l'individualisme révolutionnaire, pour que soient ouvertes à la femme toutes les voies de l'affranchissement total de son être, de l'affirmation égoïste de sa personnalité : elle parle et elle revendique au nom de la France. C'est sa passion du sol qui la fait féministe (3). Elle ne veut pas le féminisme pour la femme, mais pour la France. Elle ne songe pas à dire que le féminisme améliorera le sort de la femme, lui donnera plus de joie à vivre, mais elle proclame que par lui la France grandira. Cela suffit, cela par dessus tout l'intéresse. Et cette attitude est infiniment émouvante; et il faut la saluer pour sa superbe nouveauté. Et je voudrais, pour la désigner, un autre terme que celui de féminisme.

(2) Aurel (« La Famille — Fonde ta Race », *La Semaine d'Amour*, page 281.)

(3) « Si des pitres intellectuels viennent à juger inartistique notre passion du sol, je les étrangle tous en ma pensée et je jette leurs cendres sur un sol étranger. Ils verront comme on y dort bien ! »

Aurel (« Pour la Maison — Dans la Nation », *La Semaine d'Amour*, page 285.)

Car « féminisme » trop souvent a désigné un mouvement tout à fait unisexuel, lui aussi, comme le remarquait un jour devant moi Louis Pittion-Rossillon. C'est dans le célibat surtout qu'il recrutait ses adeptes, et l'exclusivité farouche de ses revendications ne tendait qu'à l'exaltation d'un sexe, beaucoup plus inquiet de certain « droit » métaphysique de la femme que du salut positif de la nation (4). Ce féminisme, parfaitement misanthrope, « atrabilaire » et « garçonnisant » à sa façon, tendait à insurger la femme contre l'homme, il tendait à la lutte, il était diviseur et anarchique, assassin du couple et de la famille. Nous nous attendions à en trouver dans l'étude de Madame Aurel la condamnation implicite : son féminisme, à elle, n'est pas individualiste, mais, si l'on peut dire, familial et social. C'est le couple, la famille, les mères, les travailleuses qui la retiennent. Elle est pour le groupement et l'entente : alors que le féminisme périmé paraissait à base de haine ou du moins de rancœur, le sien est à base d'amour. Il veut être animateur et unisseur, il veut être serviteur de la race et de la Patrie. (5)

(4) « Doucement, dit ma mère au sujet du féminisme. « Vous parlez toujours de vos droits, mais que voulez-vous dire? Pour vous élever tous, vous et l'homme, j'ai tous jours eu des libertés à n'en savoir que faire. « J'ai toujours eu aussi celles qu'il me fallait. »
Avis aux suffragettes.

Le sentiment est un flâneur, il est de trente ans en arrière. Mettez-le simplement au pas : les droits suivront. »

Aurel (« La Famille — Fonde ta Race », *La Semaine d'Amour*, page 277.)

(5) «... la guerre est venue, la dépopulation nous pousse vers le gouffre. Aujourd'hui, je le crie : sans un féminisme

Servir la race et la Patrie, tel est également notre dessein de jeunes Français de 1918. C'est pourquoi nous avons écouté Madame Aurel, c'est pourquoi nous voulons examiner avec elle, du point de vue de l'utilité nationale, sous cette souveraineté du salut public jadis définie par l'héroïque Léon de Montesquiou, le féminisme.

Ce salut, Madame Aurel croit que le féminisme y contribuera de deux manières presque également importantes à ses yeux : en donnant à l'Etat l'avis de la femme, en rétablissant dans la nation le prestige des mères. Participation de la femme aux affaires publiques, glorification de la maternité, telles sont donc les deux fins que se propose le féminisme de Madame Aurel, soucieuse à la fois du présent et du demain de la Patrie, le présent étant assuré d'être prospère par la participation des femmes au gouvernement, l'avenir préservé quant à la perpétuation nécessaire de la race par le culte des mères. Et Madame Aurel nous assure que la participation de la femme aux affaires publiques et le prestige des mères seront obtenus par le vote féminin. C'est cette solution proposée que nous allons examiner. Distinguons-la tout de suite de la discussion du bienfait possible de l'accession des femmes à certaines carrières : elles assoupliront, nous dit Madame Aurel, certains rouages « empêtrés » de notre organisation. Peut-être; il faut souhaiter surtout la refonte et la reconstitution intelligente de ces rouages grossiers. Madame Aurel répondrait, — j'en suis

puissant, protecteur des mères, c'est-à-dire des enfants, nous nous précipitons à une mort certaine. »

Aurel (*La République du Couple*, dans « La Revue Fédéraliste » de septembre 1918.)

sûr, — que ce sera le principal souci des électrices de demain. Voilà donc le point essentiel auquel il faut venir.

Pour que l'Etat soit enrichi de l'avis de la femme, c'est le suffrage politique que Madame Aurel, nous semble-t-il, veut donner à la femme, le même que celui que possède déjà l'homme. Nous ne croyons pas à la vertu de ce suffrage-là, à sa bienfaisance. Et nous souhaitons doublement qu'il soit refusé à la femme. Je tenterai de justifier ce refus, du propre point de vue de Madame Aurel, et du nôtre, plus général et décisif.

Madame Aurel, — et précisément parce que, comme nous avons essayé de le montrer, son féminisme est fondé sur l'amour de la famille et de la race, — ne veut pas voir la femme « à ces beugleries vaines : les réunions publiques », elle ne la veut pas voir jetée dans la mêlée politique d'où toute générosité est exclue, où les frères parfois sont vraiment ennemis, où la terrible mésentente du couple serait à craindre. Alors je lui demande si les malheurs qu'elle veut éviter ne seraient pas l'inévitable conséquence de l'accession des femmes au suffrage politique; il en fut ainsi pour l'homme, rien ne permet d'espérer que la femme en sera préservée, d'autant plus qu'avec toutes les richesses de dévouement, toutes les puissances de passion qui sont en elle, elle se donnera tout entière à cette tâche, surajoutée à tant d'autres que l'atrayante nouveauté pourrait lui faire négliger quelque temps, assez longtemps pour mettre en péril la race.

Il est vrai que Madame Aurel nous propose un moyen pacifique d'éduquer civiquement la femme. « Que dans chaque mairie, dans chaque école, le dimanche, comme on dit une messe à la nation, de

demi-heure en demi-heure et sans interruption, des parlementaires dévoués ou des femmes, — sans nul autre intérêt que celui d'élever civiquement la race, — exaltent l'esprit national, tracent le catéchisme de l'effort du pays, dessinent nettement l'œuvre des candidats, précisent les phases où en sont les questions vitales, fassent baisser le ton aux intérêts locaux devant l'intérêt général, refassent enfin la conscience civique. Alors vous aurez un dogme démocratique... pour pouvoir l'enseigner. » (6) D'aucuns pourront sourire de cette proposition de séances dominicales interrompues d'instruction civique et craindre que leur brièveté ne soit avantageusement concurrencée par celle de l'épisode du roman-cinéma en cours de publication. Je n'y veux voir, quant à moi, que la démarche d'un esprit généreux et d'une foi trop ardente. Car je demande à Madame Aurel, qui ne doit pourtant point avoir d'illusions sur les politiciens et dont le réalisme est souvent si sagace, où elle espère trouver le personnel instructeur, ces maîtres de civisme qui ne prêcheront que la concorde civique et le salut public. Ce seront des candidats ou des partisans de candidats, ils accumuleront les promesses nuageuses ou les questions de personnes. La course au suffrage, inscrite dans la constitution, enlèvera à ces belles assises dominicales toute tenue française. Ces académies nationales deviendront bien vite des gueuleries électorales. Je n'ose pas en souhaiter l'expérience sûrement confirmatrice. Mais, va me répondre Madame Aurel, je veux simplement qu'on enseigne aux femmes un dogme sur lequel l'accord soit fait. Je crois bien que c'est là

(6) Aurel. (*La République du Couple*, dans « La Revue Fédéraliste » de septembre 1918).

recherche de ce dogmatisme qui empaille chaque jour un peu plus notre Etat, qu'elle reconnait elle-même manquer de souplesse, et la vérité est qu'il n'y a pas de dogme démocratique, ou que ce dogme n'est que l'affirmation d'une nécessité de désunion, d'existence de partis politiques dont la lutte est l'élément constitutif du régime. Et ce dogme est aussi que le nombre seul compte, que, suivant l'expression de Mithouard, « l'addition gouverne ». Chaque parti politique s'efforcera donc d'embrigader les électrices de demain et de les embrigader, comme les hommes, dans des rangs politiques, suivant leur avis sur des questions diverses et très générales dont elles ne peuvent décider avec justesse. Que Madame Aurel se rassure : il ne s'agit pas sur ce point de dénier à la femme une faculté d'assimilation ou de compréhension que nous reconnaitrions à l'homme. Point. (7) Nous sommes logiques. C'est parce que nous condamnons d'une façon générale le suffrage politique que nous ne sommes pas d'avis de l'accorder aux femmes; à une heure ou l'expérience nous a montré qu'il fut pour les épaules de l'homme un fardeau inutile et dangereux nous ne voulons pas en charger celles de nos compagnes (8).

(7) Nous tiendrons au contraire à saluer ici un grand esprit politique féminin comme celui de Madame Adam, à qui plus d'un ministre de la Troisième République a pu envier ses vues lumineuses sur l'Allemagne. L'exception confirme la règle. Chez la femme comme chez l'homme, l'aptitude proprement politique est le fait d'une expérience et d'une information spéciales qui ne peuvent s'étendre à tout un peuple.

(8) Ce n'est pas le lieu de refaire le procès du suffrage politique qui suppose que chaque citoyen a des lumières parfaites sur toutes les questions générales : de politique

Pour l'un et l'autre sexe, nous voulons le seul suffrage intelligent, celui qui distingue et qui peut décider : le suffrage corporatif. — A lui tout seul, dit Madame Aurel, l'homme ne représente pas la France. C'est notre avis. La femme toute seule ne représente pas non plus la France, et nous ajouterons même que l'homme et la femme, isolés, ne représentent pas encore la France. Ce sont des hommes et des femmes groupés en corps qui la représentent, que ces corps soient naturels ou sociaux, qu'il s'agisse de la famille ou des métiers. Voilà le vrai, et nous croyons que le réalisme de Madame Aurel est ici en plein accord avec nous.

Que la femme soit donc un électeur corporatif, qu'elle discute et qu'elle résolve les problèmes de son métier (9), qu'elle surveille, qu'elle règle, qu'elle

extérieure, financières, agricoles, commerciales, industrielles, administratives, militaires, d'instruction publique, artistiques, etc... L'Ecole de *L'Action Française*, sous la direction générale de Charles Maurras, en a fait la plus solide critique, utilisée même par ceux qui ne vont pas jusqu'à admettre ses conclusions monarchiques.

(9) Raisonnant ici en réaliste, nous sommes obligé de constater le fait de l'activité professionnelle féminine et d'en tenir compte; mais, d'un point de vue moral et esthétique, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que les rudes nécessités d'une implacable vie moderne, accrues encore par les horreurs de la Guerre, aient contraint la femme à surajouter à la tâche familiale la tâche professionnelle. Le travail féminin, qui était l'exception aux époques qu'on a l'habitude d'appeler « barbares », est devenu presque la règle. Nous ne croyons pas qu'il y ait là un progrès. Et nous pensons que c'en serait un grand que l'avènement d'une organisation sociale où la femme serait dispensée du travail professionnel. Peut-être est-ce là la première réforme souhaitable. Si elle apparaît quelque peu chimérique, du

perfectionne la production qu'elle contribue à assurer ! Madame Aurel voit-elle qu'il n'est plus besoin alors de lui enseigner un dogme ? Le dogme, ce sont les réalités quotidiennes de son métier. Elle en sera d'autant mieux instruite qu'elle sera meilleure professionnelle, et nous reconnaissons avec Madame Aurel qu'elle ne manque pas pour cela des qualités qu'il faut : « ardeur », « acharnement » et « mesure » aussi (10). Elle se passera de séances d'éducation civique pour diriger son vote : il sera libre et compétent, en cette matière professionnelle qu'elle possèdera parfaitement. Et ainsi il sera utile, il « servira ». Grâce à lui, la femme pourra s'unir avec les hommes de même métier sur de tangibles et réels intérêts communs ; au lieu que le suffrage politique ne serait entre elle et l'homme comme entre les hommes eux-mêmes, qu'un instrument de division et de combat, creusant d'artificiels fossés d'idées vaines, le vote corporatif jettera le pont des réels intérêts communs.

Il nous semble qu'ainsi le corporatisme fortifiera l'Etat, pour ce plus grand bien de la Patrie que désire ardemment Madame Aurel (11). L'avis de la femme, l'Etat l'aura dans le seul cadre organique et normal d'une société qui veut vivre : celui des corporations.

moins faut-il tenter d'améliorer le plus possible les conditions de ce travail professionnel, par le retour, par exemple, à l'atelier familial, dont certaines industries s'accommoderaient aussi bien que du néfaste régime usinier.

(10) Madame Aurel nous assure que la femme est « continue ». Elle l'a définie pourtant un jour, « successive », nous semble-t-il... A la vérité, successive peut-être dans les sentiments et les idées, elle est continue dans l'effort.

(11) Nous consacrerons ici-même un prochain article à la très importante question du fédéralisme corporatif.

Mais, outre cet avis de la femme donné à l'Etat, le féminisme, que nous oserons dire nationaliste, de Madame Aurel voulait, dans la nation et pour sa grandeur durable, le prestige des mères. Le moyen lui paraissait en être aussi le droit de suffrage politique : « Il faut investir nos mères du prestige de la puissance politique. » (12).

D'un mot, nous dirons à Madame Aurel : quel pauvre prestige donnerait à nos mères la puissance politique ! Et cela nous semble un argument suffisant. Si la puissance politique était la récompense des citoyens vertueux ou éminents, une marque d'honneur prodiguée aux plus dignes, il se pourrait que le prestige des mères en fût accru ; mais que gagneraient-elles à la partager avec tous les hommes et les moins respectables, pour qui elle est un droit ? Seraient-elles bien fières de se voir accorder comme un prix glorieux ce droit de suffrage pour l'exercice duquel, à vingt-et-un ans, il a suffi à Ernest Charles d'être né ? Je ne veux pas qu'on paraisse faire grand honneur à la mère d'un bulletin de vote dont le premier homme venu (à moins que quelque malhonnêteté trop insigne ne l'en ait privé) a le droit de disposer.

Il ne nous semble donc pas que le suffrage politique soit souhaitable pour la femme : elle ne s'en servira pas plus utilement que l'homme, il n'honorera pas sa maternité.

Alors, nous sommes très loin de Madame Aurel ? Peut-être pas. Et je crois qu'après avoir ainsi défini nettement notre position, nous allons nous apercevoir qu'elle est toute voisine de la sienne. Tentons l'accord !

(12) Aurel. (*La République du Couple*, dans « La Revue Fédéraliste » de septembre 1918.)

Deux affirmations de Madame Aurel nous aideront à le trouver : elle ne veut pas donner aux femmes le vote en bloc; elle nous a dit naguère que sa tâche était de réinventer les mœurs.

N'est-il pas évident d'abord que, si c'est le vote politique que Madame Aurel entend donner aux femmes, les électrices féminines choisies (travailleuses ou mères de deux enfants au moins) seront une minorité sans pouvoir en face de l'unanimité des hommes, en l'état actuel des choses? Pour être de quelque utilité, la réforme suppose donc une réforme plus générale et totale du suffrage : l'abandon du numérisme absolu, la substitution de la notion de qualité à celle de quantité. C'est précisément ce que réaliserait le libre accord du suffrage corporatif remplaçant le suffrage politique. Ne pas donner aux femmes le vote en bloc, voilà par où nous rejoint Madame Aurel. C'est l'admission des compétences. Offrir le vote aux travailleuses (étant entendu que le mot est pris dans son sens le plus large d'exercice, utile à la cité, d'une activité manuelle ou spirituelle), c'est-à-dire aux capacités reconnues, aux « services rendus » (13), voilà la condamnation du suffrage universel politique. Il me semble que nous avons le droit de dire que Madame Aurel est avec nous pour le vote féminin corporatif et professionnel, elle qui a célébré le « beau métier manuel, rude et vivant, régulateur des forces et conseiller de modestie » (14). Elle attend de l'action féminine « un profond sursaut dans l'énergie produc-

(13) « Que le pouvoir soit la couronne de l'action, alors il sera sans dangers. » (Aurel, *La République du Couple*, dans « La Revue Fédéraliste » de septembre 1918.)

(14) Aurel (« Pour Elles ». *La Semaine d'Amour*, page 97.)

trice » (15). Par qui pourrait-il mieux être obtenu que par l'accord des libertés corporatives?

Mais elle veut aussi le suffrage pour les mères. Désirerons-nous que celles-ci également, dans leur idéale corporation, décident librement de toutes les questions qui intéressent la vie et la sécurité de la famille? A la vérité, si séduisante que soit cette idée, elle n'est guère susceptible de réalisation pratique. C'est surtout au foyer que les mères sauveront la famille. Pour l'ensemble des mesures qui la peuvent défendre et garantir, des politiques, des économistes et des juristes, — qui ne seront pas des candidats, — les établiront avec la connaissance nécessaire des expériences passées, des conditions présentes et de la répercussion des modalités à envisager; et l'avis de la femme, comme me le faisait remarquer encore Louis Pittion-Rossillon, ne leur manquera pas, puisque l'exemple de M^{lle} Miropolsky a été suivi; au sein des corporations, d'ailleurs, les femmes pourront aussi affecter de l'important coefficient familial mainte question professionnelle.

Et que le prestige des mères reste leur maternité même! C'est aux Lettres françaises, venant au secours du Catholicisme sauveur, à « réinventer les mœurs » pour qu'il en soit ainsi. Un état normal, d'ailleurs, délivré des politiciens, et dont le principe suicide ne sera pas un individualisme outrancier, un état organique et vivant, qui saluera comme les vraies réalités et fondements de la Patrie la famille, la région, la corporation, célébrera le culte des mères. Les vérités de la race retrouvées sous les sophismes genevois ou germaniques, il conviera, chaque jour, la Nation reconnaissante, sur sa terre bénie, à la Fête des Mères, des Pays et des Métiers de France.

Henri MANCARDI.

(15) Aurel (*La République du Couple*. — Cf. « La Revue Fédéraliste » de septembre 1918, page 106.)

POÈMES



PROVENCE

*Un coucher de soleil comme en dora Lorrain.
Nébuleuses rousseurs, lentes larmes d'étain :
Crépuscule d'un jour bleu sur l'étang de Berre.*

*Le flot de lave où le soleil se réverbère
Obsède le regard tel un serpent de feu.*

*Hautaine vision d'un château-fort lépreux
Perçant péniblement la brume.*

Mouchetures

*Célestes, aéros inquiets, vos voilures
En légers focs latins se mirent dans les eaux.*

*Entre les îlots d'yenses les oliviers aux
Houppettes d'argent mat et au ténu feuillage,
Ainsi que des moutons, descendent au rivage :
Je sens fluer en moi de leur sérénité
Et doucement leur âme à la mienne s'enter.*

*S'effile à en mourir, bleu horizon, la langue
Longue par quoi la terre, à l'instar d'une cangue,
Interdit à la mer de finir dans le ciel.*

*Je me laisse bercer, — songe immatériel, —
A voir, ayant cueilli les derniers rayons roses,
Le soir languissamment estomper toutes choses.*

1917.

PAUL MICHEL.

DEUX CHANSONS

I

*Qu'il fait bon boire,
Lorsqu'on a soif
Et qu'en carafe
Est un vin noir !*

*Qu'il fait bon boire
Quelques hanaps,
Lorsqu'au pressoir
Jutent les grappes !*

*Et, quand l'Hiver
Endort la Terre,
Près de sa belle,
Qu'un vieux Seyssel
Est doux à boire !*

II

POUR MONSIEUR BOONE.

*L'herbe est mûre, et voici que viennent les faucheurs,
Les faucheurs aux bras forts, aux robustes échine :
Le fer de leurs outils brille aux primes lueurs
Du jour qui déjà pointe au sommet des collines.*

*Les pieds dans la rosée, ils se mettent à l'œuvre :
A chaque demi-tour que décrivent leurs faux
Le foin tombe, et parfois leurs grands gestes égaux
Font partir une caille ou fuir une couleuvre.*

*Tandis que l'herbe choit et que le soleil monte,
Le pré change bientôt de couleur et d'aspect :
Sa mouvante toison disparaît sous la fonte,
Et sa blondeur fait place à des tons de verdet.*

*Mais un souffle embaumé s'exhale de son sein :
Distancés, les parfums d'Égypte et d'Arabie !
Ce n'est que sous le fil d'une lame ennemie
Qu'il laisse s'échapper tout son arôme enfin...*

*— Ainsi sont nos bonheurs : il faut qu'ils soient fauchés
Et que le Souvenir douloureux les embaume,
Pour que nous en jugions et qu'à nos cœurs navrés
S'exhale pleinement leur inéçable arôme.*

LOUIS PITTION-ROSSILLON.

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

A CARLOS FISCHER.

*Je n'ai jamais aimé les gares,
Car les gares sont des bagarres.*

*Aussi quittai-je Saint-Germain
En suivant un petit chemin,*

*Un petit chemin qui s'enfonçait
Entre les mûres et les ronces.*

*La nuit sonnait, comme un arceau,
Aux roucoulaudes d'un ruisseau.*

*Le poumon des locomotives
Martelait ses hâtes poussives.*

*Un bourg, dans le brouillard changeant,
Riait sous ses pignons d'argent....*

*Une lieue, — et la solitude
Me mit aux flancs son manteau prude.*

*Elle coula jusqu'à mon cœur,
Comme une apaisante liqueur.*

*Je n'entendais point d'autres cris
Que les hoquets d'un hibou gris.*

*Les étoiles semblaient la traîne
D'un fastueux linceul de reine.*

*Et les brises étaient les mots
Qu'on chuchote sur les tombeaux....*

24 Juillet 1917.

FLEURY VINDRY.

LA CATHÉDRALE DE REIMS

« Le chant d'une beauté qui s'en va vers la mort. »
MAURICE BARRÈS.

Pierres élues, et lapidaires pensées; faisceau de lumières convergentes; et vitraux enflammés; ..

O tâcherons obscurs qui poursuiviez un rêve et transformiez vos pensées en fleurs de pierre !...

Siècles entassés qui nous contemplez encore, plus antiques que ceux qui nous regardent du haut des pyramides, sans âme;

Réponse claire aux interrogations du Sphinx, et illumination splendide qui s'écoule comme un fleuve brillant de lumière sage ;....

O peuple qui vins ici, chacun avec sa pierre à enchâsser pieusement dans l'ouvrage immuable !....

Et construction solide; image du temple intime où se perdent, confusément, aspirations multiples et diverses prières;

Collision des instincts; durs combats avec l'Ange; sueurs des agonies dans les nuits de ferveur;

Appels indistincts et cependant précis aux divines miséricordes et au bienfaisant Patronage; éperdue contemplation des mystères de grandeur;

Impératif appel des consciences en trouble parmi les durs chemins où s'ébrouent les tempêtes;

Et catégorique invitation à l'apaisement des oraisons silencieuses au creux des soirs pensifs, peuplés des vols fantastiques des anges aux ailes noires;

O luttés sans combats, ô blessures des cœurs, et tumulte fiévreux des ignorances qui se heurtent aux problèmes indéfinis dans le champ vaste de inquiètes interrogations;

O pierres consacrées par les doigts du Pontife; huile sainte coulant encore au long des longs piliers dans les longues avenues du domaine de Dieu;

Prières éternelles qui montez jusqu'aux voûtes, et, dans le calice trois fois saint, amalgame purifié des impuretés douze fois recommises;

Communion des âmes emmêlées et réunies par des fils indistincts aux ramifications épanouies des âmes sanctifiées;

Vitraux qui rayonnez au baiser de l'aurore;

Nefs endormies, plongées au sein du rêve de la nuit;

Crépuscules attardés parmi les voûtes au bruit sonore;

Songeries des aïeules au coin des coins du sanctuaire;

Et, nationale, notre âme qui s'attache au mémorial auguste des fastes d'autrefois;....

Clovis, chef à la barbe rude, hiératiquement incliné sous le geste de l'évêque Rémy !

Jeanne d'Arc, pucelle blonde, capitaine aux seins bombés, fichant haut et droit l'oriflamme des victoires surhumaines !

Et rois nombreux, tous fils du même père, en cohorte agenouillée, dont le front s'emplit de l'onctueuse et mystérieuse huile de l'Ampoule !...

Et drapeaux frissonnants de souffles d'épopées, grandioses dans les histoires parmi les coups d'estoc,

*les hallebardes et les baïonnettes de 1914, de
1915, de 1916, de 1917, et de 1918;*

*O souvenirs groupés sous les nefs hardies, ô vol ra-
pide des années, gloire et victoire ensoleillées;*

*« Ils » vous ont méprisées, ô merveilles spirituelles,
et votre architecture insultait, — paraît-il, — à
leur simplicité d'artistes trop barbares.*

*« Ils » vous ont mis au flanc des blessures mortelles,
et leur rage d'impies a crié sur vous : « Infamie
et scandale ! »*

*— Comme cria jadis le grand-prêtre, en la Synago-
gue. —*

Baiser de Judas qui sent la poudre !

Soufflet des soldats ivres qui met du sang sur le visage !

*Pierres qui mourez, une à une, par chaque dentelure
qui s'émancipe du merveilleux total;*

*Pierres blessées, qui répandez votre âme, doucement,
en une agonie lente et souffrante;*

*Pierres qui cédez soudain au choc plus rude et qui
vous écroulez dans le vacarme étourdissant;*

*Cathédrale de Reims, signe de France, miracle des
tâcherons obscurs aux os croulants, richesse et
mémorial,*

Vous êtes blessée à mort et vous allez mourir.

*... Mais vous vivez en nous, comme vivent en nous
les songes lumineux des prières ineffaçables et
demeurantes.*

ALPHONSE MORTIER.

CHRONIQUE

A travers les pays de France

Dans *Le Réveil National*, le seul journal de Lyon qui s'occupe de la décentralisation d'une manière détaillée, nous lisons que « la constitution des régions économiques continue à rencontrer des difficultés (1). » Le département de l'Yonne proteste contre son rattachement à Dijon. Saint-Etienne ne veut absolument pas être rattaché à Lyon. La Franche-Comté se refuse à faire partie de la Bourgogne et demande à être érigée en région indépendante (capitale : Besançon). A ce propos, notre éminent ami, le vicomte de Romanet, — ancien élève de l'Ecole de Chartes, — nous écrit avec juste raison que nos régionalistes officiels sont atteints d'une maladie qui leur fait commettre les erreurs les plus grossières : « la phobie de l'Ancien Régime et de tout ce qu'ils croient s'y rapporter. » C'est ainsi que « ces pauvres gens, ayant entendu parler vaguement des provinces, mais ne s'étant jamais donné la peine d'en étudier aucune à fond, ni même d'en rechercher la liste, se figurent qu'elles ont été l'œuvre de la Monarchie, ce qui est absolument risible et totalement faux : en effet, si l'on prend la peine d'examiner les faits dans des documents certains, on voit que nos rois, dans le but de posséder un pouvoir effectif dans toute la France, organisèrent d'abord

(1) On sait que l'Etat est en train de consulter à ce sujet les Chambres de Commerce.

les *bailliages*, puis les *gouvernements militaires* et finalement les *généralités* ou *intendances* qui sont les véritables divisions administratives de l'Ancien Régime; or les généralités n'avaient, comme nature et comme limites, rien de commun avec les provinces, dont on leur a quelquefois, mais très exceptionnellement, donné les noms. C'étaient des circonscriptions administratives, au nombre de 33, dont les limites étaient encore plus arbitraires que celles de nos départements et à la tête desquelles se trouvait un fonctionnaire nommé par l'Etat. Nos provinces, au contraire, dont le nombre augmentait à chaque règne, et qui étaient 70 en 1789, ne devaient aucunement leur origine à la Monarchie: elles étaient et sont encore la survivance soit d'anciens états gaulois, antérieurs même à Jules César, soit de pagi mérovingiens, soit encore de seigneuries féodales du Moyen-Age, mais elles sont toutes consacrées par les siècles. Elles sont seules à avoir une réalité ethnique, historique, géographique et traditionnelle, ce dont il est facile de se convaincre en les étudiant. Il est inadmissible que des régions dites économiques puissent usurper une fois de plus la place de nos vieilles et glorieuses provinces qui jouirent, jusqu'en 1789, d'une large autonomie et qui, seules, sont des personnes morales ayant une âme et des droits vraiment réels. » Puisque nos provinces sont des réalités et des virtualités, pourquoi ne point les reconnaître purement et simplement et leur donner les moyens de manifester leur activité propre, au point de vue économique comme au point de vue intellectuel? Il nous semble tout à fait inutile de tenter autre chose. ***

BRESSE

Pont-d'Ain et Priay. — Le décret qui autorise et déclare d'utilité publique les travaux de dérivation de l'Ain

pour la mise en jeu d'une usine hydro-électrique d'environ 6.000 HP vient de paraître à l'*Officiel*. Il s'agit d'une dérivation, d'un débit maximum de 30 mètres cubes par seconde, à prendre dans l'Ain, à 56 m. en aval du pont du chemin de fer de Mâcon à G.ève, à Pont-d'Ain, et donnant, à Priay, une chute de 9^m,40. Le coût total de ces travaux atteindrait 20 millions de francs. Le décret est suivi du cahier des charges, qui intéressera tous ceux qui s'occupent de l'utilisation de nos cours d'eau pour la force motrice.

R. N.

BRETAGNE ET NORMANDIE

Naguère, — avant 1914, — les Boches achetaient, chaque année, en Bretagne et en Normandie, d'énormes quantités de pommes. Ils transformaient ces fruits, dans leurs usines d'Allemagne, en alcool, marmelade, gelée et compote, qu'ils nous revendaient ensuite au prix fort, bien entendu.

Or, voici que Bretons et Normands se sont avisés qu'ils pourraient très bien faire eux-mêmes, avec les produits de leur sol, ce que faisaient autrefois nos ennemis. Et des *cidreries industrielles* se sont élevées comme par enchantement, depuis deux à trois ans, sur toute la région qui va des bords de la Manche aux rivages de l'Atlantique.

Un voyage d'études a été organisé récemment par la Compagnie d'Orléans, à travers ces établissements. Sept distilleries et fabriques ont été visitées.

Ainsi la Normandie, pays déjà riche, va s'enrichir davantage encore. Et la Bretagne, jusque-là réputée pauvre, ne tardera pas à prendre rang parmi les provinces de France qui se suffisent largement à elles-mêmes et contribuent à la prospérité générale de la Nation.

Nous espérons que l'exemple donné par ces deux vieilles provinces françaises sera suivi. Que les régions s'organisent par elles-mêmes, voici quel est le devoir de chacune d'elles.

L. R.

BUGEY

Torcieu. — Nous apprenons qu'un sondage fait à Torcieu a atteint le carbonifère à une profondeur d'environ 600 mètres. La présence du houiller a été constatée officiellement par le Service des Mines, le 17 décembre 1917. L'emplacement du sondage avait été choisi d'après les conseils de MM. Termier, inspecteur général des Mines, directeur du Service de la Carte Géologique de France, et Friedel, directeur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Cette découverte d'ordre scientifique peut acquérir une portée économique considérable si dans le houiller atteint à Torcieu des couches de houille exploitable sont recoupées. En tous cas elle paraît établir d'une manière certaine le prolongement, au-delà du Rhône, du bassin houiller qui existe dans le Viennois et qui, lui-même, prolonge le bassin du Forez, ainsi que l'avaient depuis longtemps entrevu les géologues. C'est à la Société d'Etudes et de Recherches du Bugey, dont M. Fèdre, ancien ingénieur des Mines, est le gérant, que revient le mérite de la découverte.

R. N.

CHALONNAIS

Chagny. — La région de Chagny, si favorablement placée au centre d'un important réseau de voies ferrées, reçoit, comme beaucoup d'autres régions, la visite de nombreux

ingénieurs ou industriels à la recherche de terrains ou de bâtiments pouvant convenir à des usines. Aussi les propriétés de Chagny et des alentours ont-elles pris une valeur inespérée. Tel champ qui valait bien 50 francs l'ouvrée, il y a quatre ans, se vend, aujourd'hui, de 300 à 400 francs. Sans parler des projets en cours, on annonce l'installation de deux importantes usines : une usine de produits céramiques qui s'établira à Remigny, entre le canal du Centre, la rivière la Dheune et les lignes de Nevers et de Moulins; une usine de construction en fer qui s'élèvera en bordure de la nouvelle gare de triage, côté Chassagne-Montrachet et qui occupera 300 ouvriers. Ajoutons que la gare régulatrice de Chagny, dont le trafic est intense, est appelée à de nouveaux développements. Un bassin est actuellement en construction à Vertempierre.

R. N.

DIJONNAIS

Dijon. — La Chambre de Commerce de Dijon vient d'émettre un vœu demandant que soit réalisé, dès que les circonstances le permettront, le projet d'amélioration du canal du Rhône au Rhin, dans la partie comprise entre la Saône et Besançon. Il s'agit de porter le tirant d'eau de 1 m. 60 à 1 m. 80 et d'allonger les écluses pour permettre le passage aux bateaux de 300 tonnes. Cette amélioration est depuis longtemps réclamée par la navigation comme un minimum. A notre avis les agrandissements projetés nous paraissent absolument insuffisants.

R. N.

DOMBES

Les Echets. — Une société, au capital de 500.000 francs, vient de se constituer à Lyon pour l'exploitation des tour-

bières du marais des Echets, sur Miribel et Tramoyes. MM. de Mauboue, N. Simon et Maurice d'Hérison font apport à la société de la propriété de 2.500 mètres de tourbières, situés en face de la gare des Echets, et d'une promesse de vente de 8.500 mètres. Ils apportent en outre la concession d'extraction sur environ 40 hectares. Cette société compte commencer immédiatement ses travaux d'extraction. La tourbe nécessite plusieurs mois de séchage pour être combustible, et il faut espérer que pour cet hiver la tourbe des Echets commencera à être un appoint dans notre consommation locale.

Trévoux. — Il y avait à Trévoux des fabriques de filières et des taillanderies. On assure que *plusieurs usines importantes, fuyant les pays envahis, vont venir s'installer dans cette ville.* C'est chose faite pour l'une d'elles : MM. Caplain ont loué les anciens locaux d'une usine de tirage d'or pour y aménager leur usine de laminage de métaux d'Antigny, qui occupera une cinquantaine d'ouvriers. D'autre part, une enquête de commodo et incommodo est ouverte sur le projet d'installation, sur l'emplacement de l'ancienne usine à gaz, d'une verrerie pour la production du verre à vitres et pour plaques photographiques. Cette usine occupera une centaine d'ouvriers et ouvrières. On parle encore de deux autres usines : l'une s'installerait à Fourquevaux, l'autre ferait construire sur les vastes terrains dépendant du château du Roquet.

R. N.

FOREZ

Saint-Etienne. — La Chambre Syndicale des Tissus de Saint-Etienne a dressé le tableau du chiffre d'affaires de la fabrique stéphanoise de rubans pendant l'année 1917. Il

s'élève au joli total de 119.629.976 francs, alors qu'en 1916 le montant des affaires était de 95.173.123 francs. En 1915, année où la production avait été particulièrement faible, le chiffre n'avait pas dépassé 76.441.000 francs, bien inférieur à la moyenne de la période 1907-1916, qui approche de 95 millions de francs. La fabrique stéphanoise a donc, malgré l'état de guerre, fait montre, comme la fabrique lyonnaise, d'une remarquable et surprenante activité.

Une importante conférence vient d'avoir lieu à Saint-Etienne pour l'étude du canal de la Loire au Rhône, appelé à desservir toute la région stéphanoise, d'une si intense activité industrielle depuis la Guerre. M. Joannon, conseiller général, présidait la réunion. Etaient présents : MM. Pierre Robert, député, secrétaire-rapporteur, Desjoux, Pétrus Faure, Servand, conseillers généraux, ainsi que M. Couturier, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Loire. La Chambre de Commerce était représentée par MM. Voisin, directeur des mines de Roche-la-Molière; Aulagnon, minotier; Rivolier, fabricant d'armes; Rollin, Garaud, négociants, et Gros, secrétaire général de la Chambre de Commerce. La conférence a décidé d'organiser sur la question une enquête économique avec l'aide des Chambres de Commerce voisines. M. l'ingénieur Voisin, dont on connaît les remarquables rapports sur le canal projeté, a annoncé qu'il soumettrait prochainement à la conférence un nouveau rapport où il arrive à des résultats bien supérieurs à ceux qu'il avait indiqués en 1911 quant à l'évaluation probable du trafic du futur canal. Il a ajouté qu'il était inconcevable que le bassin houiller de Saint-Etienne, le second de France, ne soit pas pourvu de la voie navigable qui lui est nécessaire.

R. N.

GENEVOIS

Pour l'après-guerre la houille blanche doit être un des facteurs les plus considérables de notre renaissance économique. A cet égard, la France dispose de réserves capables de satisfaire à tous les besoins de son industrie. L'insuffisance de nos ressources charbonnières, qui nous est apparue si fâcheusement depuis la Guerre, nous a poussé à demander de plus en plus la force motrice à la puissance hydraulique de nos cours d'eau. Partout on s'occupe d'aménager les chutes, si bien que dans trois ans la France pourra disposer d'une force totale de 1.600.000 chevaux, si le programme des travaux en cours ou à l'étude ne rencontre pas d'obstacles administratifs. Nous avons signalé précédemment les travaux projetés dans notre région et dont le barrage de Génissiat constitue le projet le plus considérable. Continuons à mentionner les travaux à l'étude ou en voie de réalisation. Les travaux pour la réunion des chutes du Thion et de la chute du Chavaroche avancent. Jusqu'ici le Thion a fourni 550 HP aux Forges de Crans, 380 à la Fabrique de Papier Aussédât et 380 à différents tissages, cartonneries et scieries. Les Forges du Fier se proposent de réunir en un seul faisceau ces différentes distributions d'énergie et, par la régularisation du lac d'Annecy, d'augmenter notablement la puissance disponible. On sait, d'autre part, que 22.000 HP sont en cours d'aménagement sur le Fier par la Société Hydro-Electrique, filiale de la Compagnie du Gaz de Lyon.

R. N.

GÉVAUDAN

Mende, Sainte-Croix, Saint-Etienne et Saint-Germain-de-Calberte. — *La sériciculture dans le Gévaudan*

prend de plus en plus d'importance. Aussi voyons-nous de nouvelles filatures se créer. Nous signalerons celles de Mende, Sainte-Croix, Saint-Etienne et Saint-Germain-de-Calberte. Ces quatre établissements occupent ensemble environ 190 ouvrières et produisent une moyenne de 8.000 à 9.000 kilos de soie par an. Les cocons du pays alimentent les filatures une grande partie de l'année. La récolte de cocons ayant été, cette année, exceptionnelle, les maisons comptent augmenter leur personnel, et certains capitalistes envisagent même la création de tissages de soie.

L. R.

LYONNAIS

Lyon. — Une Société d'Etudes pour le Développement de l'Industrie Hôtelière à Lyon est en voie de formation dans notre ville. Le capital social est de 100.000 francs. Nous ne pouvons qu'encourager cette excellente initiative, car Lyon est vraiment trop dépourvu d'hôtels. Déjà, on avait pu s'en rendre compte lors de notre belle Exposition de 1914, si fâcheusement interrompue en plein succès par la Guerre. A cette époque, un sérieux effort avait été tenté pour créer un certain nombre d'hôtels, — créations de fortune d'une insuffisance notoire. Depuis lors, l'accroissement formidable de population résultant de la Guerre et le mouvement de voyageurs provoqué par la Foire ont fait apparaître encore plus fâcheusement le manque d'hôtels. Il y a là une situation regrettable à laquelle il faut absolument remédier, si l'on veut que Lyon occupe le rang de capitale, que les circonstances, son histoire et son incomparable position géographique lui assignent.

Une des causes de notre infériorité industrielle a été, sans contredit, le manque presque complet de labora-

toires de recherches scientifiques orientées vers l'étude des problèmes techniques. Alors que toutes les grandes nations industrielles possédaient des établissements de ce genre, — établissements qui ont exercé une action féconde sur le développement économique de nos concurrents, — la France ne comptait que quelques rares instituts scientifiques, pauvrement dotés; en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis les laboratoires de recherches industrielles disposaient de ressources considérables. On se préoccupe fort heureusement de combler cette lacune en associant étroitement la grande industrie au haut enseignement supérieur technique. A la suite d'un magistral rapport adressé l'an dernier à M. le sénateur-maire Herriot par M. Joubin, l'éminent recteur de l'Université de Lyon, une commission avait été nommée pour étudier les moyens de créer dans notre ville ces laboratoires de recherches, soit industrielles, soit agricoles, en utilisant et en coordonnant dans ce but les organisations existantes : Ecole Centrale de Chimie, Martinière, etc. « Tous les établissements qui existent à Lyon, écrivait M. Joubin, peuvent concourir à ce résultat : la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône par ses cours du soir indispensables; la Martinière, concurremment avec une ou plusieurs écoles primaires supérieures spécialisées pour l'enseignement primaire technique; le Lycée du Parc avec ses beaux laboratoires pour l'enseignement secondaire dirigé dans un sens scientifique; les Ecoles Centrale et de Chimie, convenablement agrandies et aménagées; les Laboratoires de l'Université ». C'est ce programme qui fut étudié par la Commission Spécialé et exposé dans plusieurs rapports dont M. Joubin présenta les conclusions. La commission demandait notamment la spécialisation des écoles primaires supérieures par l'organisation d'une section technique rue Chaponnay, d'une section commerciale rue Ney-

ret, d'une section spéciale rue de Condé. Cette partie du programme vient d'être réalisée par la municipalité. La commission demandait également l'agrandissement de l'Ecole de Chimie de manière qu'elle pût recevoir 300 élèves, l'extension de l'Ecole Centrale afin de la rendre susceptible d'admettre 500 élèves, la création de laboratoires de recherches techniques de chimie et de physique industrielle. Ces vœux vont être également exaucés. Grâce à la générosité de nos concitoyens, notre Ecole Centrale Lyonnaise va pouvoir se développer, en particulier en ce qui concerne l'enseignement électrotechnique. Un grand pas vient d'être également fait pour la création de laboratoires de recherches techniques. L'Université, qui, d'accord avec la Ville, s'est occupée très activement de la question, vient d'obtenir la promesse de vente d'un vaste terrain près de l'Ecole de Chimie. Ce terrain comporte un immeuble de trois étages couvrant 500 mètres carrés. dans lequel seront installés les services de chimie de la Faculté de Médecine. Sur le reste du terrain on pourrait établir commodément des laboratoires de recherches physiques et chimiques. La dépense, qui s'élève à près d'un million pour l'acquisition du terrain et de l'immeuble déjà construit, est couverte par l'Etat, la Chambre de Commerce et la Ville de Lyon. Petit à petit, notre cité industrielle va donc se trouver dotée des grandes institutions scientifiques que réclament sa prospérité actuelle et son brillant avenir.

Le Conseil Municipal et la Chambre de Commerce de Lyon ont voté un crédit de 10.000 fr. pour l'étude du canal de ceinture destiné à établir la jonction entre le Rhône-Inférieur et le Haut-Rhône, — jonction impossible dans la traversée de Lyon en raison des bancs de gravier et des ponts. M. le sénateur-maire Herriot est décidé à entreprendre au plus tôt les travaux de ce canal, d'une

importance considérable pour la navigation du Rhône entre Marseille et Genève et pour l'avenir industriel de Lyon dans cette partie de la banlieue qui s'est peuplée d'usines depuis la Guerre. St-Fons sur les bords même du Rhône, Vénissieux, Monplaisir, Montchat, Villeurbanne, Cusset se sont développés avec une rapidité extraordinaire. Des usines immenses, telles que Saint-Gobain, les Usines du Rhône, les poudreries et ateliers de chargement d'obus, Berliet dont les nouveaux ateliers couvrent la plaine de Saint-Priest de leurs vastes constructions, les Usines Maréchal, la Compagnie des Electrodes, les Verreries, les Usines Maljournal et Bourron, Coignet, Grammont et bien d'autres encore font de cette partie de la banlieue lyonnaise une gigantesque cité du travail. Le canal de ceinture projeté permettrait de développer encore toute cette région, où l'on dit que le P.-L.-M. a acheté des terrains considérables pour la création d'ateliers et où il est question de transférer l'Arsenal de Perrache. L'œuvre à entreprendre, qui doit nécessairement se doubler d'un *chemin de fer de ceinture* partant de la gare Saint-Clair pour aboutir à Saint-Fons, vers le futur port sur le Rhône, et se reliant aux grandes lignes de Genève, de Grenoble et de Paris-Marseille, est donc d'une importance vitale pour l'avenir de Lyon, appelé à devenir la capitale industrielle de la France. Le canal partirait de Saint-Fons pour aboutir au bief supérieur du canal de Jonage. Il suivrait à peu près le tracé du mur des fortifications qui encercle Lyon et dont le déclassement, depuis longtemps demandé, s'impose sans conteste maintenant que leur inutilité apparaît évidente. Le canal projeté aurait 13 kilomètres de longueur, dont 2.800 mètres de souterrain et 22 mètres de largeur en plafond. Il passerait au-dessous de la ligne de Grenoble et nécessiterait un certain nombre d'écluses, la différence du plan d'eau du Rhône, au barrage

de La Mulatière, étant de 18 mètres avec le niveau du bassin de l'usine de Cusset-Jonage. Les ports prévus, l'un à Saint-Fons, que nous appellerons port maritime par opposition au port fluvial du quai Rambaud, en voie d'achèvement, et le second en amont de l'usine de Cusset, représenteraient une superficie de 400 hectares, dont 70 en bassins; et la longueur des quais atteindrait 25 kilomètres. Les études de ces deux grands ports et du canal de ceinture sont poursuivies avec diligence par le Service de la Navigation, sous la direction autorisée de M. l'ingénieur en chef Armand, et par les Services Municipaux. Il est à croire que la Société de Jonage et la Compagnie P.-L.-M. seront associées à cette œuvre considérable pour laquelle la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et les Ponts et Chaussées groupent leurs efforts. Nous formons aussi le vœu que dans les études qui se poursuivent on accorde quelque attention à une œuvre qui compléterait l'entreprise projetée : nous voulons parler de l'*irrigation de la vaste plaine qui s'étend à l'est de Lyon* et dont la fertilité pourrait être décuplée par des canaux dérivant une petite partie des eaux du Rhône. Ports de Saint-Fons et de Jonage, canal de jonction, chemin de fer de ceinture, canaux d'irrigation, tout cela fait partie d'un même problème, et la solution de chacune de ces questions doit figurer au programme de la Commission d'Etudes.

Lyons, bien qu'admirablement placé pour être un grand port intérieur, ne dispose que d'emplacements d'une insuffisance flagrante pour le service de la navigation. On peut dire que Lyon ne compte pas un seul port, si l'on appelle de ce nom des bassins et des quais disposant d'un outillage moderne, même réduit, de voies raccordées avec le P.-L.-M., d'entrepôts et de magasins. La guerre est venue, qui nous a démontré le parti que nous aurions pu tirer

de nos voies navigables, si l'inertie des pouvoirs publics n'avait pas fait obstacle aux projets depuis longtemps préparés. Voilà plus de vingt ans que la Ville et la Chambre de Commerce réclament la création d'un grand port sur la Saône dans le bassin de l'actuel port Rambaud, où le manque de quais, la pénurie d'engins, l'absence d'entrepôts et de voies ferrées rendent la manutention des marchandises des plus difficiles. Faute d'emplacement, les péniches doivent stationner sur l'autre rive de la Saône, pour y attendre leur déchargement. D'autres s'échelonnent le long de nos quais. Le port Saint-Antoine, affecté aux Bateaux Parisiens Lyon-Chalon, a dû être utilisé par les péniches chargées de briques et sacs de ciment venant de Marseille. A la gare d'eau de Vaise, l'encombrement est tel que la Compagnie de Navigation, à plusieurs reprises et dernièrement encore, a dû suspendre la réception des marchandises durant quinze jours. La Compagnie H.-P.-L.-M. — nous devons lui rendre ce témoignage. — a cependant, et surtout depuis la guerre, réalisé d'importantes améliorations de ce port, dont elle a la concession. Une nouvelle amélioration va être apportée aux abords de la gare d'eau par la suppression des deux énormes murs de protection contre les inondations, construits de 1864 à 1866 et qui sont inutiles depuis la construction du quai de l'Industrie. La suppression de ces murs qui constituent une gêne très sérieuse à la manutention des wagons sur les rails reliant la gare d'eau au P.-L.-M. permettrait d'améliorer la desserte par voie ferrée (P.-L.-M. et O.-T.-L.). Cependant, la gare d'eau de Vaise, concession privée, n'est susceptible d'aucun agrandissement. Il faut donc chercher ailleurs des emplacements pour la navigation. Un intéressant projet a été étudié et soumis à l'Administration Municipale par M. Conche, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui, en sa

qualité de Lyonnais, s'intéresse à tout ce qui peut assurer l'avenir de notre ville. Il consiste à créer des bas-ports pour la navigation entre le bassin Saint-Antoine et le pont d'Ainay, soit sur la rive gauche, soit sur la rive droite de la Saône. Il faut souhaiter que les formalités administratives n'apportent pas trop de retard à la réalisation de ce projet qui complètera très heureusement le futur port du quai Rambaud. Les travaux de ce nouveau port ont été poursuivis très activement depuis deux ans. La longueur prévue, en attendant le développement des quais au fur et à mesure des besoins, est de 500 mètres, en aval de l'entrée de la gare d'eau de Perrache (qui doit être comblée pour la création de voies ferrées). Les remblais, qui donneront à la chaussée du quai Rambaud une largeur de 65 mètres, sont près d'être achevés. Le moment est venu de procéder à la construction de voies ferrées destinées à desservir le port et concédées à la Chambre de Commerce de Lyon. L'enquête à laquelle il a été procédé a donné un résultat favorable. L'avis général, nous parlons bien entendu des personnes qualifiées pour donner leur opinion, est que la longueur de 500 mètres prévue pour le port sera rapidement insuffisante. Dès lors, puisqu'on a entrepris un travail aussi important, pourquoi ne pas le porter de suite au maximum, soit 200 mètres à l'aval, c'est-à-dire jusqu'au pont de La Mulatière, et de 650 mètres à l'amont, soit jusqu'à l'estacade de la Compagnie du Gaz? On aurait ainsi un port de 1.350 mètres de long, qui complèterait l'organisation des nouveaux ports placés en amont. Quoi qu'il advienne de cet agrandissement éventuel, nous pouvons espérer que bientôt Lyon sera doté d'un port moderne, muni d'un outillage tout à fait moderne, disposant d'entrepôts et magasins, pourvu de huit voies ferrées, — port que l'industrie et le commerce lyonnais réclamaient depuis un quart

de siècle et qui doit être si profitable à leur prospérité. Il faudra songer ensuite à créer sur le Rhône le grand port sans lequel toute navigation vraiment importante et susceptible de nouveaux développements est impossible. Ce port, qui sera le port maritime de Lyon, est tout indiqué à Saint-Fons, d'où partira le canal de ceinture établissant la jonction entre le Bas-Rhône et le Haut-Rhône. Les premières études de ce port et de ce canal ont été faites par M. Armand, ingénieur en chef de la Navigation d'une part, et par les Services Municipaux des Grands Travaux, de l'autre. M. Herriot, maire de Lyon, nous fait espérer que les premiers travaux pourront être entrepris dès la fin des hostilités pour parer à la crise de la main-d'œuvre. Ces travaux répondront ainsi à une double fin utile.

R. N.

MACONNAIS

Mâcon et Matour. — La Chambre de Commerce de Mâcon avait chargé deux de ses membres, M. Combaud, au point de vue géologique, et M. Bergeaud, au point de vue industriel, de lui présenter un rapport sur les gisements de fer de la région de Matour qui, en présence des événements actuels, offrent un intérêt de premier ordre. D'autre part, M. Bergeaud avait fait des démarches pour que l'exploitation de ce minerai pût être entreprise, le cas échéant, par une société métallurgique puissante. Mais, devant l'affirmation qui lui a été faite que des engagements avaient déjà été pris par les propriétaires des terrains au-dessus du gîte métallique présumé, il s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer ses études. La Chambre de Commerce ne peut donc actuellement qu'exprimer l'espoir de voir mettre sur pied, le plus rapidement possible, l'exploitation des mine-

rais de Matour. C'est, d'ailleurs, le résultat qu'elle se proposait d'obtenir.

R. N.

MONT SAINT-MICHEL

Mont Saint-Michel. — Sur le rapport de la Commission des Fêtes et Concours de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, un œillet de bronze a été décerné à Mgr Lepetit, archidiacre d'Avranches, qui a fait reconstituer, en maintenant leurs dispositions primitives, les logis Saint-Symphorien et Saint-Aubert. Un œillet de bronze a été également décerné à M. Louis Lriverend, architecte à Pontorson, pour le soin éclairé et respectueux de l'archéologie dont il a donné la preuve en conservant leur caractère médiéval aux logis Saint-Symphorien et Saint-Aubert.

A. F.

PARISIS

Paris. — M. Louis Bernier a présenté à l'Académie des Beaux-Arts le dernier volume de M. Pierre de Nolhac : *Versailles au XVIII^e siècle*. Il a rappelé sommairement les ouvrages historiques de M. de Nolhac. L'ouvrage présenté donne des détails intéressants sur Gabriel et les remaniements du château demandés pour l'aménagement des appartements de Mesdames, filles de Louis XV. Napoléon, qui méprisait sincèrement les grâces du passé, voulait chasser des bosquets ce qu'il appelait « ces nymphes de mauvais goût, ces ornements à la Turcaret » et rêvait de construire, à la place, des panoramas, en maçonnerie, de toutes les capitales où il était entré victorieux. Que serait-il resté après cela de la création de Louis XIV ?

Sur un rapport du professeur Meillère, l'Académie de Médecine a émis un avis favorable à l'autorisation du forage de deux sources à Vals et d'une à Carpentras.

M. Charles Benoist a commencé à l'Académie des Sciences Morales, la lecture de sa communication : *Suite de l'enquête sur les causes de la dépopulation* (la Bretagne bretonnante : l'arrondissement de Lannion). La première partie est consacrée au pays de Tréguier. M. Charles Benoist a établi que, dans cet arrondissement, c'est le taux de la natalité qui a diminué, bien plus que la natalité elle-même; il a rapporté sur la vie de certains villages de la côte, notamment de Trébeurden, le témoignage très vivant et très pittoresque de M. le curé de Lannion, ancien curé de cette paroisse; puis il a commencé l'étude démographique de la petite ville de Tréguier et de la commune de Plounevez-Moëdec (canton de Plouaret). M. Benoist a fait apparaître l'indice « d'une population plutôt stationnaire et languissante, que ruinée et perdue ».

Moins de huit mois auront suffi pour mener à bien une entreprise que beaucoup croyaient irréalisable. Le projet, dont il fut, pour la première fois, question au cours d'un dîner de professionnels, a été réalisé, surtout grâce à l'activité de notre confrère Pierre Géringier et au concours de M. Delavenne, conseiller municipal; l'attribution d'un terrain, situé à l'angle des rues du Louvre et d'Aboukir, a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour l'édification de la *Maison des Journalistes*. En attendant la construction de l'immeuble définitif, les journalistes s'installeront rue Louis-le-Grand dans un hôtel particulier, où seront, avant tout, organisés la salle à manger et le cabinet de travail. Cette installation provisoire aura lieu en octobre courant.

A. F.

ROUMOIS

Rouen. — Nous apprenons que depuis quelque temps, sous les auspices de la Société Normande d'Etudes et de la Société Industrielle, fonctionne à Rouen un *Etablissement Supérieur de la Chimie et des Sciences Connexes*. Il s'agit de fournir aux jeunes gens de la région de fortes études théoriques, en même temps qu'une grande pratique du laboratoire. La sanction en sera un diplôme d'ingénieur chimiste, décerné sans doute par ce jury d'examen, unique pour toute la France, que demandait, au dernier congrès du Génie Civil, l'Union Nationale des Anciens Elèves des Ecoles de Chimie. Nos félicitations aux deux sociétés sus-nommées pour leur effort de décentralisation.

A. F.

ROYANEZ

Saint-Nazaire-en-Royans. — Une Société, au capital de 8 millions, vient de se constituer pour l'aménagement sur l'Isère, près de St-Nazaire-en-Royans, d'une *usine hydro-électrique* pouvant fournir en eaux moyennes une puissance de 20.000 chevaux sur l'arbre des turbines. Toutes les enquêtes administratives sont terminées et n'ont donné lieu à aucune objection. L'énergie à produire est destinée en partie à la Société d'Electricité de la Vallée du Rhône, dont les réseaux de distribution dans l'Ardèche, la Drôme et la Vaucluse ont une longueur de plus de 350 kilomètres. Elle alimenterait les Usines d'Electro-Métallurgie du Frayol, au Teil, les industries d'Annonay, etc.

R. N.

VIENNOIS

Chassieu, Communay, Décines, Flassieux, Genas, Jonage, Jons, La Fouillouse, Marennes, Mions, Meyzieu, Fusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Simandre, Varey. — Nombreux avaient été déjà les sondages opérés dans le Viennois pour retrouver le terrain carbonifère qui prolonge sur la rive gauche du Rhône le bassin houiller de Saint-Etienne, — sondages dont les résultats avaient été simplement encourageants. Las de dépenser beaucoup d'argent, plusieurs groupes de prospecteurs avaient abandonné les recherches, lorsqu'en 1913 la Compagnie de Blanzly eut enfin la chance de trouver à Mions, près Saint-Priest, deux couches de charbon, l'une de 1 m. 60, à 555 mètres de profondeur, l'autre de 3 m. 09, à quelques mètres plus bas. Cette découverte ranima tous les espoirs. Un autre sondage, à 2 kil. au nord de Mions, signala le terrain carbonifère, à moins de 300 mètres. A Marennes, à mi-plaine, des sondages recoupèrent le houiller à 278 et 536 mètres. Le 12 mai 1915, à la Fouillouse, toujours dans les mêmes parages, le houiller fut atteint à 570 mètres; à 611 mètres, le sondage rencontra une couche de charbon de 1 mètre; à 693 mètres, une seconde couche de 2 m. 40, et à 718 m., trois couches épaisses de 1 m. 30. Les produits recueillis donnèrent 38 à 40 % de matières volatiles. D'autres sondages furent opérés sur d'autres points, à Toussieu, Flassieux, Genas, Simandre, etc., par diverses sociétés dont voici les principales : Mines de Blanzly, Hauts-Fourneaux de Chasse, Mines de Mokta-el-Hadid, Mines de la Mure, Mines de la Loire. A ces diverses sociétés de recherches, qui avaient constitué dans ce but, avec le concours de puissants industriels, tels que Schneider, les capitaux nécessaires, se sont substituées

quelques sociétés avec des capitaux considérables. L'heure de la mise en exploitation ne saurait donc tarder, si toutefois les bureaucrates ministériels veulent bien apporter quelque diligence dans les formalités nécessaires. La première en date de ces Sociétés est la Compagnie des Charbonnages Lyonnais. Elle a été fondée par Blanzly, qui avait eu la chance de découvrir enfin ce charbon et qui, de concert avec la Compagnie du Gaz de Lyon, avait continué les recherches dans la région de Mions. La nouvelle société est constituée au capital de 17 millions de francs; son fondateur est M. Darcy, président du conseil d'administration des Mines de Blanzly. Elle compte parmi ses administrateurs des représentants du Creusot, des Aciéries de Saint-Etienne et des Hauts-Fourneaux de Chasse, de la Compagnie du Gaz de Lyon, des Mines de Blanzly, des Houillères de Montrambert, des Fonderies de Pont-à-Mousson, des Forges de Châtillon-Commentry. Une seconde société, qui s'intitule Charbonnages de Lyon, avec un capital de 18 millions, a été constituée sous les auspices de la Compagnie de Minerais de Fer de Mokta-el-Hadid, dont les sondages, à Varey, près de Genas, ont recoupé, en 1916, à 900 mètres de profondeur une couche de charbon de 1 m. 75. Les administrateurs de la nouvelle société sont MM. Aubrun, Beigdebër, de Billy, Oscar Cambefort, Cavalier, Fèvre, Gurner, Heurteau, Laurent, de Morgues, de Nervo, Sovignet, Vannery, qui, tous, appartiennent à la grande industrie métallurgique ou à d'importantes sociétés minières. Les Charbonnages de Lyon sollicitent une concession de mine de houille et de schistes bitumeux de 595 hectares sur le territoire des communes de Saint-Priest, Chassieu, Décines, Meyzieu, Genas et St-Bonnet-de-Mure. Une troisième société, dite Société Minière du Bassin du Rhône, qui a à sa tête M. Jean Neyret, de Saint-Etienne, sollicite une con-

cession, sur les territoires de Décines, Meyzieu, Pusignan, Jons et Jonage, d'une étendue superficielle de 43 k. carrés et une autre concession s'étendant sur les territoires de Saint-Priest, Genas, Toussieu, Saint-Pierre-de-Chandieu, etc. Enfin, une quatrième société a été constituée par M. Natanson, au capital de 3 millions, sous la dénomination de Société Lyonnaise des Houillères du Rhône, groupant les Acieries de la Marine, le Gaz de Lyon, les Omnibus et Tramways de Lyon, MM. Gillet, Robatel, etc. Elle a acquis la mine d'anthracite de Communay, dont elle a repris l'exploitation, et sollicite une concession sur les territoires de Jonage, Décines, etc. Voilà donc quatre importantes sociétés, disposant de capitaux considérables, qui se proposent d'exploiter le bassin houiller du Viennois. Il importe que l'Etat accorde au plus tôt les concessions, car la mise en exploitation demandera du temps et sera coûteuse. Le fonçage des puits demandera environ trois ans et se heurtera à d'assez grosses difficultés. On sait, en effet, que le sous-sol de la région comprise dans la boucle que forme le Rhône est fortement aquifère; pour traverser ces terrains, il sera nécessaire de recourir à une cimentation des puits ou à un système de congélation très onéreux. Mais la science de nos ingénieurs saura venir à bout de ces difficultés. Nous attendons maintenant que les pouvoirs publics accordent et délimitent les concessions demandées, — concessions qui doivent être pour le Viennois et pour le Lyonnais qui le borne au nord-ouest un nouvel et puissant élément de prospérité. Mais MM. les paperassiers des administrations ne sont pas pressés. A l'heure où le charbon fait si fâcheusement défaut, il semble qu'on pourrait mettre un peu plus de hâte à favoriser les tentatives très coûteuses qui sont faites pour découvrir et exploiter cet indispensable combustible.

R. N.

VIVARAIS

Vals-les-Bains. — Le *Groupe d'Etudes Economiques d'Aubenas et du Bas-Vivarais* a tenu dernièrement une intéressante réunion à Vals-les-Bains. Il a, au cours de cette réunion, étudié l'organisation de services automobiles, en remplacement des tramways et des autobus supprimés par la Guerre. Il a élaboré ensuite les statuts d'une association forestière en formation (filiale de la grande Association pour l'Aménagement des Montagnes qui fonctionne dans les Pyrénées, les Alpes et le Plateau Central); cette association fusionnera avec celle de Privas qui a pour but particulier de combattre la maladie des châtaigniers et créera une société civile pour l'achat et la plantation de landes en résineux et autres essences. Le groupe a enfin reçu et discuté une communication relative à l'aménagement de la Basse-Ardèche, entre Vallon et le Rhône, pour la batellerie, en même temps que pour les forces motrices et l'irrigation. Ce projet auquel donnent une sérieuse importance les progrès prochains de la navigation fluviale et la formation d'une société de capitalistes, à Bourg-Saint-Andéol, pour la captation d'une chute importante à Saint-Martin-d'Ardèche, a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse spéciale ou locale. Diverses notabilités ou autorités en ont été saisies à Vallon, à Ruoms et au Bourg, et un rapport a été envoyé au président de la Section Hydraulique du Comité de la 15^e Région à Marseille, M. l'ingénieur Tavernier. Ce rapport intéresse le nord du Bas-Languedoc comme le midi du Vivarais, et le Groupe d'Etudes Economiques d'Aubenas et du Bas-Vivarais a invoqué, à ce propos, le concours de la Société Industrielle de Nîmes-Alais.

R. N.

A travers les Œuvres Nouvelles

POÉSIE

Ardemment, par *Charles Guéret*, (Imprimerie Firmin et Montane, 3 rue Ferdinand Fabre, Montpellier). — Dans ce recueil divisé en quatre parties : *Lutter ! — Croire ! — Souffrir ! — Aimer !*, notre excellent collaborateur et correspondant, le docteur Charles Guéret, nous offre des vers très sentis et d'une grande hardiesse prosodique. La force est également leur fait. Qu'on lise plutôt ces strophes extraites d'un poème intitulé « Verdun » :

*Dans la forêt de chair et d'acier, où respire
L'âme des horizons latins,*

*Dans l'immobilité vivante dont Shakspeare
Aurait annoncé les destins,*

*Un long sursaut répond à la horde barbare
Qui la menace de ses pas,*

*Un long sursaut où la revanche se prépare.
— Verdun! Vous ne passerez pas!*

.....
*Le pont rêvé, demain, aura sa dernière arche
Et franchira tous les affronts,*

*Empereur criminel, c'est la forêt qui marche.
— Verdun! C'est nous qui passerons!*

L'Assaut, par *Jean Plaine*, (Lafolye frères, éditeurs, Vannes). — C'est en vers, parfois gauches, mais toujours émouvants, le récit d'une attaque à la baïonnette et des sensations, des sentiments éprouvés dans un moment aussi tragique.

PROSE

Le Tombeau des Muscadins, par *Edouard Perrin*, (Eleuthère Brassard, éditeur, Montbrison). — Edouard Perrin nous raconte une bien émouvante histoire. Une histoire vraie.

En 1903, on découvrit, en exécutant des travaux de déblaiement à l'ancien puits des Rossignols, dans les environs de Rive-de-Gier, vingt-deux crânes, que l'on transporta au cimetière de Saint-Joseph. On fit plusieurs hypothèses, abandonnées l'une après l'autre, concernant l'origine de ces débris humains. Edouard Perrin, sans se laisser décourager par les difficultés du problème, continua ses recherches, et sa patience fut récompensée... Aucun doute ne subsiste : les vingt-deux crânes étaient ceux des « jeunes Lyonnais » qui, sous le nom de *Muscadins*, trouvèrent une mort que « leur vaillance rendit glorieuse, le 25 août 1793, au Logis « des Flaches, à l'entrée ouest de Rive-de-Gier. » C'est ainsi qu'Edouard Perrin peut donner à l'ancien puits des Rossignols le nom de *Tombeau des Muscadins*.

L'expédition de l'armée départementale envoyée à Saint-Etienne, en juillet 1793, par le Conseil Général de la Commune Provisoire de Lyon, après le renversement de la municipalité de Chalier, est désormais connue dans tous ses détails.

L'armée lyonnaise avait besoin de s'assurer, en prévision d'un siège, les armes et les vivres nécessaires. Ceux-ci seraient fournis par le grenier d'abondance qu'était la région forézienne; celles-là, par la manufacture de Saint-Etienne. Tel était donc le but de la colonne formée par le général Louis François Perrin, comte de Précý, et confiée au commandement de Benoit Gingenne, « simple charcutier, homme sage et respecté ».

Comment cette affaire fut menée, à quelles imprudences du jeune Servan, successeur de Gingenne à la direction de l'entreprise, — elle dut son échec, Edouard Perrin nous le montre en des pages d'un vif intérêt. C'est d'abord l'arrivée à Rive-de-Gier, au milieu de l'hostilité des populations; puis la soumission de St-Chamond, le cantonnement à Saint-Etienne; le départ de soixante fantassins et de quelques cavaliers pour aller chasser les troupes républicaines qui avaient occupé Rive-de-Gier, coupant les communications entre Saint-Etienne et Lyon; la défaite du détachement, l'exécution des prisonniers, le massacre et la mutilation des blessés; enfin, la « folie d'ivresse et de sang » de la populace, la « promenade des têtes sanglantes au bout des baïonnettes et des piques », — toute l'horreur et l'abomination des triomphes de la démocratie...

Un dernier chapitre, un épilogue admirable, ferme le livre. Il a pour titre : *Le Prix du Sang*. On y voit les bourreaux se disputer le salaire du crime. Edouard Perrin, qui a le respect de l'Histoire, cloue au pilori la canaille, et termine son récit par ces lignes qu'il faut citer :

« Pauvres Muscadins !

« Pendant plus de cent ans, le puits des Rossignols a gardé jalousement votre secret. Un matin de printemps, il l'a révélé à tous, puis il a été clos pour toujours.

« Quelques années plus tard, les vieux papiers qui sommeillent sous la poussière des Archives ont, à leur tour, livré des secrets qui sont comme l'épilogue de votre martyre; ils ont fait connaître vos bourreaux, et vous êtes vengés ! »

Cet ouvrage qu'Edouard Perrin, trop modeste, classe parmi ceux de la « petite histoire révolutionnaire », est une précieuse contribution à la grande histoire, si mal connue,

— à notre histoire nationale, souvent dénaturée et falsifiée, devenue, aux mains de partisans sans scrupules, un instrument de division et de guerre civile.

JEAN TENANT.

A travers les Revues

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES NATURALISTES DE L'AIN

(Bourg-en-Bresse)

Dans la dernière livraison de ce bulletin, nous avons remarqué un article fort intéressant de J. Hannezo : *Les Voies Antiques et Romaines du Département de l'Ain*.

LA COUPO

(Marseille)

Le centenaire de Roumanille a eu lieu au mois d'août de cette année. En raison de la Guerre, il a malheureusement passé trop inaperçu. Le talentueux majoral de Toulon, l'abbé Léon Spariat, raconte dans *La Coupo* ce que fut sa première rencontre avec le père du Félibrige :

Roumanille! Ce nom retentit à mes oreilles, comme un son harmonieux de ma première jeunesse, de mes premiers rêves félibréens, de mes premières rimes provençales, car c'est à Roumanille que moi, jeune étudiant du Petit Séminaire de Grasse, où l'on m'avait enfermé pour absorber moult latin et grec, j'avais envoyé mes Brout de Ferigouletto, qui, il faut le croire, lui avaient assez plu pour que mes professeurs, sans rien dire, gardassent la réponse du Malherbe provençal, — réponse que je ne pus jamais voir. « Cette lettre, m'écrivait Roumanille en septembre 1881, alors que j'étais en vacances, ils auraient dû vous la ren-

dre : sinon après l'avoir décachetée et lue, du moins à votre retour de congé. » Voici comment je sus que l'auteur de Dis Oubreto et d'autres œuvres si exquises et populaires m'avait répondu : tous les samedis soir, avant souper, dans une grande salle d'études et devant tout le monde, Monsieur le Supérieur lisait les notes hebdomadaires de chacun. Quand ce fut mon tour, fronçant ses sourcils épais, le Supérieur dit : « Monsieur Spariat ; médiocre. Il ferait mieux de composer des vers latins ou grecs plutôt que de rimer du provençal et d'écrire à Roumanille. » Pensez quelle tuile sur ma tête!

Aussi, quand j'entrai au Grand Séminaire de Fréjus, où je pris la robe, mon premier souci fut-il de recommander, les mains jointes, à mes collègues de Grasse de ne pas souffler mot de mes goûts littéraires pour ne point me faire écharper. Et mes collègues tinrent parole. Mais, va te faire fiche! un beau tantôt d'avril, je crois, tandis que nous étions en récréation, tout à coup la cloche sonne. Qu'est-ce que c'est? Dans une salle garnie de bancs tout autour on nous fait entrer. Nous sommes tous droits : nous attendons. Et voici que nous voyons entrer Monseigneur de Terris, notre vaillant évêque d'alors, accompagné de deux messieurs, assez vieux déjà, qui s'asseoient à côté de lui, au milieu de la salle. Monseigneur se lève alors et nous dit : « Messieurs, vous savez tous que je suis Provençal et que j'aime tout ce qui touche de près ou de loin à notre beau pays : je vous présente aujourd'hui le peintre Grivolos et le félibre Roumanille. »

Cela fut pour moi comme un éclair éblouissant. Roumanille! Roumanille! Il était là, devant moi! Était-ce possible? Je croyais avoir la berlue. Roumanille que j'avais entrevu dans mes rêves de jeune homme tel qu'il était et tel que je le vois encore avec une belle barbe ondulée et

une belle tête patriarcale, Roumanille était là. Et le grand félibre, se dressant, nous dit Se n'en fasian un avoucat, puis il nous chanta La Chato Avuglo, un Noël fort touchant que j'ai chanté depuis bien souvent.

Quand la séance prit fin, tous mes collègues s'approchèrent de moi en me disant : « Et alors ? Tu ne dis rien à Roumanille ? Tu le laisses partir ainsi ? » Mais moi, je n'osais pas : j'avais presque honte et un peu peur de m'attirer ensuite un orage. « Allons ! me disaient-ils. Vas-y ! Zou ! » Prenant alors mon courage à deux mains, hardiment, au milieu de tout ce beau monde, je me présentai au poète : « Monsieur Roumanille, bonjour et pardon ! c'est moi qui suis l'abbé Spariat. » — « Ah ! bah ! c'est toi, bel ami ? Viens donc que je t'embrasse ! » Et devant tout ce beau monde le patriarche m'embrassa.

LES ESSAIMS NOUVEAUX

(Bollène)

Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre cette revue, complètement réorganisée par Alphonse Mortier, paraîtra sous forme de fascicules mensuels in-16 de 32 pages. Au cours de leur deuxième année, *Les Essaims Nouveaux* publieront : des poèmes de Maxime Brienne, Louis Pize, Louis Pittion-Rosillon, Pierre Charlin, René Fernandat, Jacques Reynaud ; des études littéraires de Pavonis, J. Lhermitte, Juvénal, Henri Bardot, M. Brienne, Henri Mancardi, Alphonse Mortier ; des chroniques d'art par Charles Achar ; des billets du front par Laurent Coupiac ; des notes de littérature par Louis Chaigne ; des chroniques félibréennes par Louis Béchet et Marie-Louise Clément ; des études d'archéologie par H. M. David, Auguste Garnier, Joseph Serre,

Frédéric Lefèvre ont, d'autre part, promis leur concours. Tous nos vœux accompagnent *Les Essaims nouveaux*, si « soucieux des nécessités des lendemains de la Guerre », à l'entrée de leur deuxième année d'existence.

L'EUROPE NOUVELLE

(Paris)

Sous la signature de Maxime Leroy nous avons lu dans cette publication les lignes suivantes :

La bureaucratie centralisatrice, dont nous nous plaignons, comme si elle était récente, fait napoléonien ou fait démocratique, nous vient de Colbert et de ses intendants. Elle n'a rien de spécifiquement démocratique, comme on le croit parfois. Chéruel et Tocqueville, hommes d'ordre et historiens exacts, en ont fait la démonstration, il y a longtemps, pièces en main. « Colbertisme » reste encore le nom de l'interventionnisme bureaucratique le plus outrancier.

Nous conseillerons à Maxime Leroy d'ouvrir *La Réforme Sociale* de Le Play. Le célèbre économiste ne lui sera pas suspect, puisqu'il se plaint que le gouvernement de Louis XIV ait été « néfasté » et ait amoindri la démocratie communale. D'après lui les ministres de la Révolution et le Comité de Salut Public, cherchant à organiser le personnel qui devait les seconder, en trouvèrent les premiers éléments dans les commis et les agents secondaires de l'ancien régime. Ceux-ci furent tout d'abord de précieux auxiliaires et établirent un certain ordre au milieu du cataclysme qui bouleversa toutes nos institutions :

Mais la plupart de ces agents se trouvèrent portés, par cette élévation subite, au-dessus du niveau que comportait leur capacité. Ils poussèrent souvent leurs chefs dans une mauvaise voie et ils exagérèrent la centralisation pour accroître leur influence.

... Depuis la Révolution, ce pouvoir (de la bureaucratie) ne cesse pas de grandir, grâce à deux avantages qu'il possède, seul parmi les autres pouvoirs spéciaux. En premier lieu, il n'excite point les convoitises des ambitieux, car, en gouvernant l'Etat avec plus de puissance réelle que n'en avaient les anciens gouvernants, il rejette plus complètement sur le souverain, sur ses ministres et sur ses dignitaires, les honneurs, la responsabilité et les périls de l'autorité suprême. En second lieu, il forme, au milieu de l'instabilité générale des hommes et des choses, la seule institution permanente de notre société... Or les pouvoirs stables deviennent à la longue les pouvoirs dominants.

Le Play, qui n'est pas un admirateur de Louis XIV et de Colbert, proclame que la France a été « dégradée et divisée par la Révolution » et que c'est « surtout depuis 1791 » que « chaque région du domaine public s'étend de proche en proche aux dépens de celle qui se trouve au-dessous : voilà comment la famille est absorbée par la commune; la commune, par le département; le département, par l'Etat; les provinces, par Paris; la nation entière, par la bureaucratie ».

Ainsi donc, même en admettant, avec Le Play, que Colbert ait « amoindri » la démocratie communale, il faudrait également convenir avec lui que cette démocratie a été « détruite » par la Révolution.

Quant à Tocqueville, lorsqu'il écrit :

La centralisation administrative est une institution de

l'Ancien Régime et non pas l'œuvre de la Révolution et de l'Empire comme on le dit.

Il énonce, en ces mots, une thèse particulière, la sienne, et reconnaît qu'elle est en désaccord avec l'opinion reçue de son temps.

Reste à savoir qui avait raison, de cette opinion ou de son contradicteur.

Tocqueville est mort depuis soixante ans. Durant ces soixante ans, on a travaillé, cherché, examiné, pensé. Cette vaste enquête sur l'histoire de nos libertés locales et du pouvoir central, à qui a-t-elle donné raison? Il suffit de nommer les Babeau et les Funck-Brentano, les de Romanet et les Mireur, les Berluc-Pérussis et les Ribbe, il suffit d'évoquer les milliers de pièces d'archives mises au jour par l'érudition et par la science : ce langage des faits suffit pour enregistrer la défaite du paradoxe brillant mais incohérent et peu critique de l'auteur de *L'Ancien Régime et la Révolution*, c'est-à-dire de Tocqueville en personne.

LA RACE

(Marseille)

Sous ce titre : *Les comités Régionaux des Arts appliqués*, et sous cette signature : J. B., la revue de Dudley Ellis et de Henry-Loustau publie l'article que voici :

Un récent décret modifie à nouveau la carte des régions artistiques formées par les circonscriptions des Comités Régionaux des Arts Appliqués.

Les départements normands de l'Orne et de la Manche qui se trouvaient unis au département breton de l'Ille-et-Vilaine, avec Rennes pour chef-lieu, sont rendus à la Normandie et désormais auront Caen pour chef-lieu.

De même, les départements du Finistère et du Morbihan qui étaient placés jusqu'ici sous la tutelle arbitraire de Nantes sont désormais restitués à leur capitale historique, qui est Rennes.

Voilà donc deux des sottises de MM. Dalimier et Valentino enfin réparées par M. Lafferre. On n'a pas oublié que le marquis de l'Estourbeillon avait déposé une proposition de loi, en 1916, pour obtenir une révision du statut des Comités Régionaux des Arts Appliqués. La Société pour la Défense et Illustration de l'Art Français, la Fédération Régionaliste Française avaient soutenu de leurs vœux l'initiative du député du Morbihan. On retrouve dans L'Évolution Régionaliste de Jean-Desthieux un long rapport sur la question. M. Marius Vachon, le distingué critique d'art, avait de son côté vivement combattu. Deux ans de campagne n'ont donc pas été inutiles.

Mais il reste fort à faire encore, pour que la carte des régions des Comités des Arts Appliqués devienne acceptable... et pour que les Comités eux-mêmes soient viables.

La Race publie également les lignes suivantes sur Le Canal des Deux-Mers et le Canal du Midi :

Le président de la Chambre de commerce de Narbonne a adressé au président de la Chambre de commerce de Bordeaux, une lettre, dont nous détachons les passages suivants :

«... la Chambre de Commerce de Bordeaux a cru devoir conclure au rejet du projet du Canal des Deux-Mers, afin de poursuivre uniquement l'exécution du projet d'amélioration du Canal du Midi.

«... cette décision paraîtra d'autant plus regrettable qu'elle émane d'une assemblée qui jouit d'une grande et légitime autorité.

« Sans doute l'exécution du Canal des Deux-Mers a soulevé et soulèvera encore des oppositions irréductibles, surtout de la part de la Compagnie du Midi, qui persiste à voir dans la réalisation de ce projet une concurrence pour ses intérêts, au lieu d'y rechercher une collaboration certaine, et voilà sans doute pourquoi elle applique sur son réseau des tarifs prohibitifs tendant à supprimer la concurrence de la voie fluviale.

« Tel n'est pas notre avis, et nous persistons à affirmer que le Canal des Deux-Mers, loin de porter atteinte au trafic de la voie ferrée, sera, au contraire, un complément obligatoire, tout en l'allégeant du transport des poids lourds et des marchandises non périssables; pour conclure nous vous dirons : Pendant que de toutes parts surgissent de vastes projets qui sont appelés à bouleverser la situation au point de vue économique, est-il admissible d'écarter *a priori* un projet qui a été l'objet de sérieuses études tendant à relier les deux grandes mers qui baignent la France pour se contenter d'un modeste projet d'amélioration du Canal du Midi? Au point de vue économique, permettez-nous de vous le dire, c'est de la politique de petits paquets, qui a été pratiquée avant la guerre et dont les résultats ont été déplorables et négatifs. »

La Ville de Marseille et toute la Provence sont trop directement intéressées à cette question, qui leur ouvrira les portes de l'Orient, pour y rester indifférentes. Nous serions heureux si le Comité d'Étude de l'Aménagement du Rhône, créait une commission chargée de s'occuper du Canal des Deux-Mers.

REVUE DES JEUNES

(Paris)

Georges Bertier a pu approcher « un des grands chefs de la guerre actuelle », il a eu « la joie de parler avec lui pendant une heure ». Il lui a semblé qu'il n'avait pas le droit de garder pour lui seul ce qu'il lui avait dit, et que les principes d'éducation qui l'avaient amené à cette incomparable valeur devaient être redits et surtout pratiqués. Et il a consigné, pour les lecteurs de la *Revue des Jeunes*, en des pages savoureuses, intitulées *Paroles de Chef*, les propos tenus par son éminent interlocuteur. Nous en extrayons celui-ci tout en faveurs de la culture classique, dont nous sommes nous-mêmes les chauds partisans :

« Bien que je partage la plupart des idées de Demolinés en éducation, je crois à l'utilité incomparable du latin (1). Le latin, mais c'est la barre fixe de l'intelligence! On ne fait pas de latin dans la vie : c'est entendu, mais est-ce qu'on y fait de la barre fixe? Or, tout le monde reconnaît que la barre fixe donne du muscle et de l'énergie, et je me félicite à chaque instant d'en avoir fait beaucoup dans ma jeunesse. Il en va de même du latin.

« Il n'y a pas une autre discipline qui développe pareillement l'esprit de finesse, en même temps que l'esprit de géométrie, et savez-vous comment j'aime à juger l'intelligence d'un homme? A la traduction qu'il me donne de ces trois mots latins : incesu patuit dea. Celui qui me traduit cela avec précision et élégance, je le salue chapeau bas, — si vous me passez cette locution de civil.

(1) Moi aussi. (G. B.)

« J'ai beaucoup de sympathie pour les Romains et aucune lecture ne m'amuse plus que celle des ouvrages de Gaston Boissier, que je connais tous de la première à la dernière ligne. »

REVUE HEBDOMADAIRE

(Paris)

Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres a publié dans la *Revue Hebdomadaire*, sous ce titre : *Pour la Littérature et les Ecrivains*, quelques pages du plus vif intérêt.

Georges Lecomte constate que peu à peu les vrais journalistes se voient évincés des journaux par « les politiciens de l'écritoire » qui cherchent à s'emparer de la presse « par le moyen des intérêts mêlés des affaires et de la politique et en l'encombrant de leurs articles. » Là-dessus, « nous ayant détroussés et humiliés », ces politiciens préconisent la création d'un ministère des Lettres et des Arts. Ce ministère, dit Georges Lecomte, ne serait qu'un immeuble de plus, dont la location serait payée par l'Etat, obligé maintenant d'installer en garni ses innombrables secrétariats improvisés au petit bonheur selon l'intensité des fringales parlementaires. Personne, en effet, ne peut sérieusement penser qu'il aurait la moindre influence sur la marche des idées, sur l'essor et l'avenir de notre littérature.

Sans doute distribuerait-il des secours, « la plupart du temps dérisoires », aux écrivains vieilliss, mal portants, malheureux. Mais, pour remplir cet office, il suffirait d'augmenter d'une manière décente le chapitre des indemnités littéraires, qui, au budget de l'Instruction Publique, est

simplement misérable : à peine 180.000 francs. Ce chiffre est d'ailleurs fragmenté en sommes trop petites pour aider véritablement leurs bénéficiaires :

Elles ont surtout pour but de secourir des vieillards malades et malheureux après une existence méritoire, des veuves et des orphelins sans ressources. Budget insuffisant et sacré, que des rapporteurs impitoyables aux détresses des écrivains et de leur famille ont fait réduire, et sur les pauvres charités auquel certains d'entre eux exigèrent la publicité de l'Officiel et de la tribune parlementaire, comme si la discrétion autour de ce morceau de pain n'était pas le plus élémentaire des égards que l'on doit aux travailleurs malheureux des Lettres ou à leurs veuves gardant avec fierté leur misère et le nom qu'elles portent, leur unique héritage!

Le seul service que le ministère des Lettres puisse leur rendre, c'est de ne pas se constituer et d'économiser ainsi, par ce renoncement dont on saura gré à ses protagonistes, les 7 ou 800.000 francs annuels que son fonctionnement coûterait à l'Etat.

Voilà ce que messieurs du Parlement doivent se bien mettre dans la tête. La République ne s'est pas bien conduite envers les écrivains. De tous les régimes, c'est elle qui les a le plus maltraités.

Elle ne s'est montrée envers eux ni généreuse, ni juste, ni reconnaissante. Les hommes politiques devraient ne pas oublier que les écrivains ont contribué à maintenir par leurs œuvres le prestige de la France au dehors.

Ils devraient ne pas oublier non plus que, si la France, un peu trop désarmée par leurs illusions d'accord avec les surenchères électorales, a eu la force morale de se défen-

dre contre l'agression, c'est beaucoup parce que, depuis quelques années, un grand nombre d'écrivains, discernant la menace et le péril, s'éveillaient en hâte des rêves dangereux où se complaisait leur fraternel idéalisme, donnèrent l'alarme et rassemblèrent les énergies de la nation.

En 1914, militairement, la France qui ne voulait que la paix, n'était pas prête à faire la guerre. Mais, moralement, grâce à ses écrivains, elle était en état de résister.

Or, qu'a-t-on fait pour eux? On les a bel et bien « chassés de la République ». Les régimes d'autrefois leur ménageaient un certain nombre de situations, médiocrement payées, mais honorables, qui leur laissaient le temps de travailler : bibliothèques, conservations de musées, quelques postes dans deux ou trois ministères où ils étaient de tradition. Aujourd'hui, toutes ces places sont données à des attachés de cabinet.

C'est ainsi que les écrivains furent peu à peu dépossédés de ces petites situations plaisantes qui, de temps immémorial, étaient leur apanage. Et comme les fonctionnaires de carrière se voyaient bien plus encore, malgré tous leurs mérites, scandaleusement sacrifiés aux appétits des attachés de cabinet, ils durent se liguier pour se défendre contre l'infiltration des intrus. Ravis au fond de se voir ainsi protégés contre la ruée de leur clientèle insatiable et contre leurs propres faiblesses, les hommes politiques montrèrent une résignation facile. Et les écrivains, — que personne n'aurait songé à proscrire sans l'avalanche de l'impatient petit monde des cabinets, — se virent écartés, eux aussi, par ces tirs de barrage protecteurs. Et le Parlement ne fit rien pour rendre à la corporation, sous une autre forme, l'équivalent de ce qu'on lui enlevait.

Quelques journaux demandent qu'un million annuel soit prélevé sur le budget de l'Instruction Publique pour payer 200 pensions de 5.000 francs l'une et assurer à 200 écrivains ayant fait leurs preuves la liberté de leur inspiration et de leur travail. Georges Lecomte ne pense guère que les Chambres souscrivent à ce desideratum, les circonstances n'étant pas favorables à de pareilles libéralités :

C'est seulement lorsque les veuves et les orphelins de la Guerre auront la vie ou l'éducation assurés, quand les mutilés recevront des pensions suffisantes et même que les combattants, selon le juste et reconnaissant projet de Charles Maurras, seront indemnisés de leurs cinq années de lutttes, de périls, de souffrances, quand le travail rendra de nouveau prospères les régions dévastées, c'est seulement alors que nous nous sentirons plus à l'aise pour réclamer en faveur de la littérature et des écrivains ce que, l'équité étant d'accord avec la prévoyance, on devrait faire pour eux.

Seule, la victoire complète et libératrice, que nous persistons à espérer de toute notre foi, aujourd'hui comme au premier jour, parce qu'elle est possible si nous la voulons, peut hâter cet acte de justice littéraire. Car, fidèles à la formule de « la paix avec les restitutions, les réparations, les sanctions et les garanties nécessaires », qui fut, pendant les premières années de la Guerre, la formule bien inspirée de tous les Français et le thème des discours officiels, nous entendons que le mal soit payé jusqu'au dernier sou par l'abominable peuple qui, en étroite communion de goinfrerie et d'orgueil avec ses dirigeants, l'a volontairement accompli.

Ne comptons donc pas sur le vote de dépenses nouvelles. Mais il est un moyen très simple, dit Georges Lecomte,

de donner satisfaction au vœu des écrivains sans charger les contribuables, c'est « le domaine public payant. »

On sait que, d'après la convention de Berne, la propriété littéraire ne dure que cinquante ans. Un demi-siècle après la mort de l'auteur, son œuvre tombe dans le domaine public, et les éditeurs sont seuls à en profiter. M. Georges Lecomte suggère l'idée suivante :

... La propriété littéraire des héritiers continuant à s'éteindre cinquante ans après la mort de l'auteur, personne ne pourrait publier ses œuvres après cette date qu'en versant les habituels droits d'auteur, et cela à perpétuité, soit à l'Etat, soit plutôt à une institution désignée par la loi qui recevrait en outre, — et cela n'est pas moins important, — les pouvoirs nécessaires pour contrôler les éditions et faire interdire celles qui dénatureraient le caractère de l'œuvre.

Le produit annuel du domaine public payant, qui porterait sur toute nouvelle édition de n'importe quelle œuvre du passé, serait vite considérable et permettrait de doter non seulement les caisses d'assistance littéraire, mais aussi, pour une certaine part, — car la défense des intérêts professionnels ne doit pas rendre égoïstes les diverses corporations, — certaines œuvres, particulièrement intéressantes, d'assistance sociale.

Mais, encore une fois, l'attention des Chambres n'est guère attirée par ces problèmes, et Georges Lecomte prévoit « un dur combat de quelque quart de siècle. »

En terminant, il revient sur la pénible situation qui est faite aux écrivains :

Les feuilles publiques sont de plus en plus encombrées, — déplorable propagande pour la langue française! — par

des hommes qui n'auraient jamais écrit ni même songé à écrire s'ils n'étaient devenus députés.

Ces hommes prétendent à tout, accaparent tout, veulent être tout :

Restait le quatrième pouvoir, — comme l'on dit, — la Presse, qui échappait un tant soit peu à leur ombrageux autoritarisme, et qu'ils menacent, insultent à bouche que veux-tu lorsqu'elle se permet quelque indépendance. Les voilà maintenant qui la submergent sous leur prose et leurs indiscretions, parfois dangereuses, toujours inconvenantes, sur le travail des Commissions qu'ils divulguent sans, d'ailleurs, y participer utilement.

Désormais on ne se présente plus aux suffrages des électeurs pour faire des lois, pour contrôler les dépenses ou l'action gouvernementale, pour voter avec soin des budgets bien étudiés, mais pour écrire dans les journaux. Le « baromètre » législatif n'est plus qu'un coupe-file pour enlever le travail et le pain des écrivains professionnels. Nous avons connu une autre génération de parlementaires qui, se faisant de leur mandat une plus haute idée, consacraient tout leur temps à leur tâche de législateurs et de contrôleurs.

Depuis la Guerre, l'épreuve des écrivains s'est aggravée du fait que, par suite de la coûteuse rareté du papier et de la main-d'œuvre, les éditeurs ne font presque plus paraître de volumes et publient à peu près exclusivement des livres consacrés à la Guerre. Voilà donc quatre années que les écrivains « vivent de leurs petites économies et de leurs grandes espérances. »

Mais ces réflexions, si justes et si vraies, ne font pas miroiter devant eux un avenir beaucoup plus souriant. Notre

République n'est pas la République des Lettres. Elle a substitué le règne de l'or au règne de l'intelligence. On ne voit pas le remède qui pourrait sortir d'un régime où les affaires sont la grande et la seule affaire.

LE TOUT LYON

(Lyon)

Ce périodique consacre son 1000^e numéro à *Lyon et l'Aviation*. De nombreuses illustrations le constellent. Son sommaire est le suivant : Les Drapeaux de l'Aviation et de l'Aérostation à Lyon. — Deux Héros de l'Aviation : le Lieutenant Fonck, as des as, le Capitaine Battle. — Le 2^e Groupe d'Aviation à Bron. — Le Colonel-Aviateur Girod. — Les Usines Lyonnaises d'Aviation. — Les Lyonnais dans l'Aviation. — Les Poètes de l'Aviation. — Aviateurs Lyonnais morts pour la Patrie. — La Défense Aérienne de Lyon. Tous ceux qui s'intéressent au perfectionnement industriel, littéraire et moral de la « métropole des Gaules » liront avec le plus grand intérêt ce numéro spécial du Tout Lyon.

LES TROIS ROSES

(Grenoble)

Dans cette nouvelle « revue d'art », dont le titre symbolique rappelle les armoiries de la ville de Grenoble, nous avons remarqué un essai de Max Jacob : *Méditation sur ma Mort*, et un poème de Francis Vielé-Griffin : *In Memoriam John-Antoine Nau*. Voici ce dernier :

Là-bas, au ras des horizons,
où s'éternise un lent baiser d'amants,
le double azur n'a-t-il,
trempant ton envergure
en ses splendeurs de rêve et de lumière,
bel Oiseau Bleu des Iles,
vêtu tes ailes couleur du temps
de l'immensité bleue des mers,
et de l'infini bleu du firmament ?

Oiseau nostalgique des clartés natales,
qui t'es posé, une heure, entre nos goélands,
au rocher hasardeux,
avant de l'élever sur la rafale
d'un grand élan vertigineux,
en essor vers l'Espace désorbité
où brûle l'éternel Été aux Joies vermeilles;
Vi ! ivre du Vin lumineux;
grappille, enfin, la Treille de Dieu
où mûrissent, par grappes, les soleils.

Couleur sonore,
musique diaprée,
ton clair chant dieudonné qui crée
une immortalité d'émoi
s'élève, sanglote, rit encore
dans l'ombre elyséenne du livre,
pour chacun et pour tous, pour moi,
pour qui sait t'écouter, bel oiseau invisible :
ainsi la nuit de Juin est douce à vivre....

A ton âme terrestre, Poète, à ta Voix, ivre
d'éternité,

— miracle ! et, de si près,
qu'en étendant la main on toucherait tes yeux, —
par sa grâce infinie aux choix mystérieux,
Dieu permet de survivre,
au-dessus de la tombe et parmi les cyprès.

A travers les Journaux

L'ACTION FRANÇAISE

(Paris)

A propos de l'article de Maxime Leroy paru dans *L'Europe Nouvelle* et dont nous venons de parler à la rubrique précédente, un lecteur écrit à Robert Havard de la Montagne, les lignes suivantes :

Nul n'ignore qu'avant 1789, il y avait en notre pays peu de fonctionnaires, que les magistrats ne tenaient point du pouvoir leur nomination, que de nombreux services (assistance publique, enseignement) étaient assurés, et souvent très bien assurés, sans même que l'Etat eût à déboursier quoi que ce soit.

Les préfets et sous-préfets furent institués par Napoléon. Or, ce que l'on ignore généralement, c'est qu'au début tous les arrondissements, sans exception, étaient, suivant la chanson, « ornés » chacun d'un sous-préfet : à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, il y avait à la fois préfet et sous-préfet, assistés chacun d'un cortège de fonctionnaires. C'est le gouvernement de la Restauration qui, en 1815 ou 1816, a supprimé les sous-préfets des arrondissements chefs-lieux et transféré aux préfets leurs attributions. D'un trait de plume, le nombre des sous-préfets a été ainsi diminué de plus de quatre-vingts, soit de plus du quart!

N'est-il pas vain de souhaiter que la Troisième République se débarrasse de cette magistrature électorale qu'est l'ensemble de ses sous-préfets? Après quarante-huit ans

d'existence, elle n'en manifeste pas la moindre velléité. Et pour « berner le prolétariat », suivant la forte et juste parole de Jules Guesde, on continuera à répéter sur tous les tons que notre gouvernement actuel est un gouvernement à bon marché! Mais une telle affirmation ne provoque plus guère que des dénégations et des sourires, car, — heureusement pour l'avenir français! — le crédit des politiciens est en baisse.

Politique et bureaucratie ne fleurissent point à l'arrière immédiat du « front ». Aussi y fait-on de bon travail. Sous ce titre : *Une nouvelle ligne ferrée de 210 kilomètres construite en 3 mois*, nous lisons dans l'« organe du nationalisme intégral » l'article que voici :

Une ligne de chemin de fer, qui vient d'être créée sur le réseau du Nord, a été inaugurée dernièrement; sa construction fut entreprise au lendemain du jour où l'offensive allemande du 21 mars amena l'ennemi, aujourd'hui refoulé, jusqu'à une douzaine de kilomètres d'Amiens; elle a pour but d'améliorer les communications entre la partie nord et la partie sud du réseau.

Sa construction fut poussée avec une exceptionnelle rapidité, puisque moins de cent jours suffirent pour la mener à bien : un tel travail fait donc le plus grand honneur à la Commission du Réseau du Nord, aux sapeurs du chemin de fer et aux travailleurs de tous ordres, dont la plupart étaient des mineurs du Pas-de-Calais.

Cette ligne, qui a nécessité la pose de 210 kilomètres de voies principales ou accessoires, a été réalisée à double voie et outillée en vue d'un trafic intensif. Elle comporte deux ponts importants, un tunnel de 365 mètres et a exigé 800.000 mètres cubes de terrassements.

L'inauguration a eu lieu en présence du président du Conseil, de M. Clavelle, ministre des Travaux Publics et

des Transports, du président et des membres du Comité de direction et du haut personnel de la Compagnie du Nord.

M. Claveille a présenté à M. Clémenceau les officiers et les fonctionnaires des chemins de fer qui ont dirigé les travaux, ainsi que quelques chefs d'équipe.

Le président du Conseil a rappelé les circonstances tragiques dans lesquelles avait été décidée l'exécution des travaux qu'il inaugurerait. Puis, associant dans un même hommage l'armée, qui reconquiert pas à pas le sol de la Patrie, et les travailleurs de l'arrière, qui permettent à l'armée de vivre et de combattre, et en particulier les courageux mineurs du Pas-de-Calais, dont de nombreuses équipes ont travaillé à l'achèvement du tunnel, il a montré la France tout entière debout jusqu'à la victoire, dont l'aurore commence à poindre.

Le maréchal Foch est venu saluer le président du Conseil sur un des chantiers de la nouvelle ligne.

LE RÉVEIL NATIONAL

(Lyon)

D'Yves Frémeur, sous ce titre : *Paroles de Bon Sens* :

M. Emile Jacob, président du Tribunal de Commerce de Beaune, a prononcé, à la distribution des prix du collège de cette ville, un discours excellent, ce qui n'est pas, en général, le propre des discours de distributions de prix.

Il a montré à ses jeunes auditeurs et à leurs parents, que ses paroles intéressaient autant qu'eux, combien les Français avaient été légers en se désintéressant des choses sérieuses de leur pays et en se refusant à vouloir regarder ce qui se passait chez leurs voisins d'au-delà des Vosges, qui, eux, en gens pratiques, ne songeaient qu'à développer leur

commerce et leur industrie pendant que nous nous chamaillions à propos de boîtes.

Le comble, a fort justement fait remarquer l'orateur, c'est que, par l'intermédiaire des banques de chez nous, nos capitaux émigraient en Allemagne et aidaient les Boches à nous concurrencer sur tous les marchés du monde et à fabriquer des canons destinés à nous tirer dessus. Et, pendant que nous travaillions à l'enrichissement de nos ennemis qui ne songeaient qu'à nous réduire à l'impuissance, à nous ruiner, aux commerçants et aux industriels de notre propre pays nous refusions d'apporter la moindre aide.

Ils pouvaient tirer le diable par la queue, être acculés à la faillite, on s'en moquait pas mal. Tout ce qui n'était pas étranger, ça n'existait pas. M. Jacob en sait personnellement quelque chose.

Austro-Boches, Turcs, Russes, Bulgares n'avaient qu'à demander de l'argent pour lancer une affaire, nous leur tendions grande ouverte notre bourse. Par contre, nous nous refusions à en tirer la moindre pièce de cent sous quand un inventeur s'adressait à nous pour exploiter une découverte qu'il avait faite.

Mais ceci, c'est le passé, et nous devons, dès à présent, nous appliquer à ne pas retomber dans les errements que nous payons si cher aujourd'hui.

Il faut, a déclaré M. Jacob, que nous comprenions la situation qui va nous être faite après la tourmente actuelle : le prix de la vie sera doublé, les impôts quadruplés; la vie sera donc difficile pour tous, et ce n'est que par le travail industriellement organisé, que par la mise en œuvre de tous les moyens scientifiques que nous pouvons espérer le relèvement économique de notre race.

Ces choses sont déplaisantes à entendre, mais il faut avoir le courage de les dire, car pour combattre le mal il

fait le connaître; il faut que nous comprenions sans retard que c'est avec la pleine connaissance de nos erreurs que nous pourrons réparer les désastres causés par notre imprévoyance, et que nous pourrons surmonter les difficultés formidables qui se mettront en travers de notre œuvre de reconstitution, et cela dans tous les rouages de notre organisation commerciale et industrielle.

Heureusement que nous n'avons pas que des défauts! Les vieilles qualités françaises viennent d'émerger, puissantes et consolatrices : la France des « poilus », la France héroïque, en étonnant le monde par son courage, rachète toutes nos faiblesses, et notre nation reprendra sa place glorieuse et civilisatrice.

Pour mon compte, je n'en doute pas, à condition, toutefois, que chacun y mette de la bonne volonté et que nous renoncions à mettre la politique au premier rang de nos préoccupations.

LE SALUT PUBLIC

(Lyon)

Sous la rubrique : *Au Jour le Jour*, Chably a fait paraître, en son temps, dans ce quotidien du soir, un article dont nous extrayons ce qui suit :

Un enterrement. Et de première classe! Beaucoup de pompons oratoires. Aucun panache, néanmoins. Hier, entre quatre et cinq heures de relevée, M. Edouard Herriot a donné l'absoute au Régionalisme au nom de la République. L'inhumation a eu lieu dans les archives du Conseil Général du Rhône. On en revient.

Messieurs les conseillers ont, tous, jeté une pincée de terre sur le pauvre défunt, mais on présume que quelques-uns ont murmuré, dans le secret de leur cœur, la formule traditionnelle : « *Sit tibi terra levis!* » Que la poussière administrative te soit légère, ô enfant mal venu sur qui reposaient cependant tant d'espérances légitimes!

Pour les détails de la cérémonie, prière de consulter les comptes-rendus des cinq journaux du matin. Et, pour peu que vous soyez de vrais gones de Lyon, imbibés d'esprit goguenard, je crois que vous vous paierez une pinte de bon sang, ainsi qu'il m'est arrivé à mon petit lever.

Le vote du Conseil Général du Rhône et sa signification seront commentés ici « *ex professo* ». Je suis un converti trop récent et trop sceptique encore, quoique sincère, pour tenter le commentaire qu'il faudrait donner aux déclarations des orateurs de l'assemblée départementale. Bornons-nous à faire, à la bonne franquette, quelques remarques, particulièrement sur le violent réquisitoire que M. le maire de Lyon a prononcé, avec une satisfaction visible, contre le principe même des régions.

M. Herriot condamne, en effet, la région économique aussi bien que la région administrative, que quelques-uns ont paru confondre. Aucun plan d'organisation régionale ne lui agréé, pas même l'innocent projet de M. Clémentel... Un seul régionalisme, qui n'en est pas un, trouve grâce à ses yeux, ou plutôt à ses oreilles de joueur de flûte : le régionalisme « intellectuel et artistique »... Le régionalisme de la guitare, le vague provincialisme des petits cénacles! C'est tout ce que M. le maire de Lyon consent à céder aux vœux des gens que le gâchis centralisateur étouffe. Il n'est qu'un malheur : l'art et la littérature, s'ils sont jamais régionalisés, se passeront des permissions de tous les politiques et de toutes les assemblées imaginables.

De quels arguments s'est servi M. le sénateur Herriot ? Il les a puisés dans le puits peu profond des sophismes jacobins : la création des régions briserait l'unité nationale, — la représentation des professions aviverait le conflit social et détruirait l'œuvre de la Révolution. Donc, pas de grandes régions économiques, ni de plus vastes divisions administratives !

Entrant dans le détail, M. Herriot dénie à la région : 1° le droit de créer et de s'adapter un enseignement technique particulier ; 2° le droit d'organiser certains services d'assistance sociale ; 3° le droit de concevoir et de faire exécuter des travaux publics d'intérêt régional. Tout cela doit rester du domaine de l'Etat. Tout à l'Etat ! C'est là thèse jacobine... perfectionnée par Bonaparte et aggravée par la République parlementaire. Pas un instant, M. le sénateur-maire ne se demande si l'Etat actuel est capable de mener à bien les besognes dont il entend lui laisser le privilège inaliénable. Il est vrai que les faits sont là, et ils crient contre lui.

LE SOLEIL DU MIDI

(Marseille)

Thomas Barclay montre dans ce journal combien l'on est éloigné, en Angleterre, du régime centralisateur français :

Ainsi, il n'y a ni préfets ni sous-préfets, ni autorité locale représentant le pouvoir central. Le maire et son conseil sont maîtres dans chaque ville, et le Conseil de Comté (Conseil Général) est maître en tout ce qui concerne les affaires du comté en dehors des villes. Même les villages ont leurs petits conseils indépendants. Le pouvoir central

n'y a qu'un droit d'inspection. Au « Local Government Board » (Ministère du Gouvernement Local), sont déposées des copies de tous les comptes et de toutes les ordonnances, résolutions, etc., des autorités locales. Elles y sont soumises, il est vrai, à un examen des plus rigoureux au point de vue de la loi. Mais il n'y a aucune tutelle administrative, aucun Conseil de Préfecture, ni même un Conseil d'Etat en cas de conflit.

Grâce à ce système, le député anglais n'exerce pas d'influence, comme le nôtre, sur le recrutement des fonctionnaires publics et il se trouve moins exposé aux combinaisons de partis.

En revanche, le député anglais est fort occupé par les affaires locales soumises à une législation minutieuse :

En Angleterre, pour l'expropriation de la plus petite parcelle de terrain, peu importe l'objet, il faut un acte de Parlement. Pour établir une usine à gaz, pour faire venir en ville de l'eau potable, pour créer des voies électriques pour tramways, pour poser des poteaux électriques, il faut, tout le temps, recourir au Parlement, c'est-à-dire passer par tous les rouages de la machine législative. Parfois le M. P., (membre du Parlement) pour donner satisfaction à ses électeurs, s'en occupe sérieusement. Ces « private bills » (projets d'intérêt local) sont souvent très compliqués, et, soit dit en passant à la gloire de l'Angleterre, on n'a jamais manqué de trouver au Parlement des hommes désintéressés, prêts à se consacrer à l'étude du détail de ces matières arides et souvent horriblement mesquines.

Décentralisation administrative, centralisation législative, telle est donc la double caractéristique du système anglais.

Les insensés qui ont introduit en France un statut de gouvernement d'opinion à l'anglaise ont toujours fait litière de ces différences. Et, pour les ignorer, nous tournons depuis cent trente ans dans le plus difficile et le plus vicieux des cercles.



Le Gérant : LOUIS CHADUC.

BELLEY. — IMPRIMERIE LOUIS CHADUC. — 13.610.

Le Courrier de la Presse

directeur : CH. DEMOGEOT,

21, boulevard Montmartre, PARIS (2^e).

« lit tout » ce qui est publié dans les journaux, revues et publications de toute nature, paraissant en France et à l'Etranger, et en fournit des extraits sur tous sujets. — Circulaires explicatives et tarifs envoyés franco.

L'Argus de la Presse

37, Rue Bergère, (Faubourg Montmartre), PARIS.

fondé en 1879, est le plus ancien bureau
d'extraits de presse.

Prochainement paraîtra, publié par lui, la *Nomenclature des Journaux et Revues en Langue Française pendant la Guerre*, édition 1918-1919.

LIRE :

LA NOUVELLE REVUE HÉRALDIQUE

Historique & Archéologique

PUBLICATION MENSUELLE

Un an : 10 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à son Directeur :
Emile SALOMON, 11 Rue Bournes, LYON

Les Essaims Nouveaux

PUBLICATION MENSUELLE

1 fr. le numéro

Directeur : Alphonse Mortier, à Bollène (Va)



Musiciens,

faites vos emplettes

chez **RABUT**

30, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

A L'OURS BLANC

36, Rue Vendôme, LYON

MAISON DE CONFIANCE

Fourrures en tous genres

Réparation, Confection, Conservation



ÉLÉGANTS,

faites-vous habiller

chez **PAPILLON**

21, Rue Grenette, LYON

PLATRERIE — DÉCORATION — PEINTURE

J. BRET

Peintre-Décorateur

5, Rue de Castries, 5

TÉLÉPH. 62-51

LYON



Promeneurs,

arrêtez-vous

chez **MADERNI**

19, Rue de la République, LYON

